

COMMUNE DE SAINT-JUNIEN

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2024



SOMMAIRE

Les porteurs du projet	page 3
Les écoles concernées par le PEdT	page 7
Le pilotage, la coordination, la mise en œuvre	page 8
L'évaluation du PEdT 2018-2021	page 11
Les objectifs du PEdT 2021-2014	page 40
La demande de dérogation	page 44
Les signataires du PEdT	page 45
Les annexes	page 46

1. LES PORTEURS DU PROJET

a. IDENTITE

Durée du projet : 3 ans

Porteur du projet : commune de Saint-Junien

Date de présentation du projet	Mai 2021	
Collectivité territoriale	Mairie de Saint-Junien	
Représentant de la collectivité	M. Pierre ALLARD, Maire En charge du PEDT au sein de la commission Affaires scolaires : Mme Joëlle PICHON, adjointe au maire, Mme Aurabelle PESQUE, conseillère municipale, Mme Nadège COUCAUD, conseillère municipale.	
Noms des correspondants	Sylvie DELAVIE	Ludovic ROUGIER
Fonctions	Directrice des services à la population	Responsable du service Animation Enfance Jeunesse
Adresse	2, place Auguste Roche, 87200 Saint-Junien	
Téléphone	05.55.43.00.21.	05.55.43.00.23.
Adresse électronique	sdelavie@saint-junien.fr	jeunesse@saint-junien.fr

- SAINT-JUNIEN COMPTE SEPT ECOLES

1. Ecole Cachin : maternelle → 72 élèves à la rentrée de septembre 2020
2. Ecole de Glane : maternelle et élémentaire → 113 élèves à la rentrée de septembre 2020
3. Groupe scolaire Joliot-Curie : une école maternelle et une école élémentaire → 224 élèves à la rentrée de septembre 2020
4. Groupe scolaire Chantemerle : une école maternelle et une école élémentaire → 212 élèves à la rentrée de septembre 2020
5. Ecole République : élémentaire → 205 élèves à la rentrée de septembre 2020

- **DEUX PEDT CONSECUTIFS AUTOUR D'OBJECTIFS**

La commune s'est inscrite dans la démarche dès la réforme des rythmes scolaires. La signature de ces PEdT a d'abord donné lieu à discussion sur l'impact d'un tel dispositif de nature territoriale quand l'éducation est, elle, nationale. Puis, dans la mesure où les objectifs envisagés étaient complémentaires aux objectifs poursuivis à travers les projets d'écoles, un accord a été formalisé dès 2015 autour des objectifs suivants :

- **Permettre aux enfants de prendre le temps de se restaurer dans de bonnes conditions**
- **Offrir aux enfants la possibilité de participer à des ateliers d'activités à caractère éducatif**
- **Proposer aux enfants un temps où ils sont libres de ne rien faire**
- **Favoriser la mise en place d'un temps serein qui permette un retour en classe optimal**

Au cours des deux précédents PEdT s'est tissé un partenariat de plus en plus solide entre d'une part les services Education et Animation Enfance Jeunesse de la commune de Saint-Junien et d'autre part les directrices d'établissements scolaires et l'inspection d'académie via l'IEN de circonscription. Ce partenariat permet d'échanger sur des situations singulières d'enfants et de familles, sur la gestion des équipements scolaires (entretien, PPMS), sur la restauration scolaire, chacun dans son domaine de compétences, de manière à coordonner les actions si besoin.

Les contraintes qui encadrent le PEdT résident principalement dans :

- l'adaptation de nos horaires à ceux des transports scolaires du matin et du soir
- la restauration (deux services en temps normal)
- le nombre de salles d'activités disponibles sur chaque site
- le nombre d'agents municipaux affectés directement aux écoles est de 69.

- **L'ORGANISATION TEMPORELLE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET NAP**

Moments de la journée (matin, midi, soir) et de la semaine dévolus aux activités

Cf annexe : planning hebdomadaire

Les activités, dont l'heure varie en fonction du service de restauration fréquenté par les enfants, se déroulent tous les jours au sein des écoles aux horaires suivants :

- Soit de 12h00 à 14h00 pour les écoles maternelles. Les enfants, trop jeunes pour se projeter sur une inscription hebdomadaire, ne sont pas dans l'obligation de s'inscrire.

- Soit de 12h00 à 14h00 pour les écoles élémentaires de Chantemerle et Joliot-Curie, de 15h45 à 16h30 pour les écoles de Glane et République. Les enfants doivent s'inscrire, selon les écoles, sur une demi-période pour Chantemerle (soit une durée de 3 ou 4 semaines selon l'intervalle entre deux vacances scolaires) et sur une semaine pour les autres écoles ; mais ils peuvent choisir des activités différentes chaque semaine.

- **LA PARTICIPATION FINANCIERE**

- gratuité pour toutes les familles :

-pour les activités périscolaires matin et soir : non (maternelle 1,08€ matin, 2,16€ le soir ; élémentaire 0,54€ le matin, 1,08€ le soir)

-pour les NAP : oui

- Participation des familles modulées selon les ressources : non

a. LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES DEJA EXISTANTES

Il y a deux accueils de loisirs sur la commune : un pour les enfants « Le Châtelard » et un pour les adolescents « Anim'ados ». Ils bénéficient d'un agrément délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). L'encadrement est assuré par des équipes de direction et d'animation diplômés (BPJEPS LTP, BAFA, BAFA, DUT option animation sociale et socioculturelle, CAP Petite Enfance...).

• **Accueil de Loisirs du Châtelard (ALSH communal)**

L'accueil de loisirs sans hébergement du Châtelard reçoit les enfants de 3 à 15 ans révolus, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires : Février, Printemps, Eté, Octobre, fin d'année. La capacité d'accueil de la structure est de 180 places dont 48 places pour les moins de 6 ans (dont 16 enfants maximum de moins de 4 ans), 127 places pour les 6-11 ans et 5 places pour les 12-15 ans. Depuis 2014, la tarification est modulée, il y a plusieurs tarifs correspondant aux ressources des familles, ce qui permet au plus grand nombre d'accéder aux loisirs à un coût modéré. L'équipe d'animation, composée de personnels diplômés du BAFA, propose dans son projet d'animation, une large palette de loisirs éducatifs. Ainsi, au travers d'activités ludiques, manuelles, culturelles, sportives... 422 enfants différents ont pu s'épanouir au sein de la structure en 2020.

- **Accueil de Loisirs Anim'ados (ALSH communal)**

L'accueil de loisirs sans hébergement d'Anim'ados reçoit les adolescents, depuis l'année de leurs 13 ans et jusqu'à 17 ans révolus, pendant les vacances scolaires : Février, Printemps, Eté, Octobre.

L'accueil de loisirs propose aux jeunes diverses activités sportives, physiques, manuelles, culturelles, d'expression... mais aussi des journées à thème, des soirées, des campings... Les activités sont proposées à la carte, il est possible de pratiquer une ou plusieurs activités par jour. Les créneaux d'activités durent environ 2h. La participation financière demandée est de 5,00€ par semaine et par jeune.

En parallèle des activités d'Anim'ados, des journées et/ou projets jeunes sont proposés. Ces projets sont initiés et préparés par les jeunes en collaboration avec l'équipe pédagogique. En 2020, Anim'ados a accueilli 72 jeunes différents.

2. LES ECOLES CONCERNEES PAR LE PEDT

Extrait du guide de présentation simplifiée d'un PEdT : « Le PEDT est prioritairement centré sur les activités périscolaires destinées aux élèves des écoles primaires. Il peut éventuellement, à l'initiative des élus, s'ouvrir aux activités proposées aux enfants de l'école maternelle au lycée sur tous les temps éducatifs. »

826 enfants au total (données 2020) sont concernés sur la commune. Ils sont répartis sur 3 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires et une école primaire situées en zone non prioritaire.

- Effectifs au 1^{er} septembre 2020 par école des établissements scolaires :

ETABLISSEMENTS SECTIONS	CHANTEMERLE	GLANE	JOLIOT CURIE	M. CACHIN	REPUBLIQUE	TOTAL EFFECTIFS
MATERNELLES						
Nombre de classes	3	1.5	3	4		
TPS						
PS	18	12	21	17		68
MS	26	14	22	25		87
GS	25	14	21	30		90
TOTAL						245
ELEMENTAIRES						
Nombre de classes	6	3.5	7		10	
CP	27	16	29		35	107
CE1	29	14	29		43	115
CE2	25	10	24		35	94
CM1	30	15	34		41	120
CM2	32	18	32		35	117
ULIS			12		10	22
IME					6	
TOTAL						581
TOTAL GENERAL						826

3. LE PILOTAGE, LA COORDINATION, LA MISE EN OEUVRE

3.1 - LES PARTENAIRES

- *Partenaires institutionnels*: l'inspection académique, les directrices d'écoles, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute Vienne, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la Mutuelle Sociale Agricole (MSA).
- *Partenaire associatif*: « Lire et faire lire ».
- *Les services de la commune relevant de la Direction des Services à la Population* :
 - le service Animation Enfance Jeunesse, soit une équipe d'une vingtaine d'agents diplômés répartis sur les différentes écoles
 - le service Education, soit une équipe de 12 ATSEM et un agent administratif pour le lien avec les équipes enseignantes et les familles
 - le service Sports et manifestations pour la mise à disposition de deux ETAPS sur le temps scolaire et périscolaire
 - le service Ecoute-Prévention-Vie des Quartiers pour le suivi du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
 - le service de Restauration scolaire pour la confection des repas et la mise à disposition d'agents pour servir les enfants.

3.2. LE COMITE DE PILOTAGE

- Composition du comité de pilotage : élus municipaux membres de la commission Affaires scolaires, IA-DASEN, DDCSPP, CAF, MSA, directrices d'écoles, les représentants des parents d'élèves dans chaque conseil d'école, les services municipaux ci-dessus.
- Coordination du projet : Sylvie Delavie (directrice des Services à la Population)
sdelavie@saint-junien.fr
- Noms et prénoms des responsables pédagogiques :
 - Ludovic ROUGIER, responsable du service Animation Enfance Jeunesse (AEJ)
Mairie de Saint-Junien, 2 place Auguste Roche, 87200 Saint-Junien
05.55.43.00.23. ou jeunesse@saint-junien.fr

- Gaëlle THOMAS, responsable du périscolaire sur les écoles Joliot-Curie Maternelle et Elémentaire/Cachin/République (JOCAREP)
05.55.02.10.21. ou gthomas@saint-junien.fr
- Géraldine TEXIER, responsable du périscolaire sur les écoles Chantemerle et Glane jusqu'en avril 2020 gtexier@saint-junien.fr (CHANTEGLANE)
- Agathe LATHIERE, responsable du périscolaire sur les écoles Chantemerle et Glane à compter de mai 2020 alathiere@saint-junien.fr (CHANTEGLANE)

3.3. INSTANCES COMPLEMENTAIRES DE SUIVI

Au niveau des écoles :

- Les **conseils d'école**, qui se réunissent trois fois dans l'année sur chaque établissement, composés des enseignants, des représentants de parents d'élèves, de deux élus municipaux.

Au niveau communal :

- Le **comité de pilotage** du PEDT qui doit se réunir une fois par an
- La **commission chargée des affaires scolaires**, qui se réunit trois à six fois par an, dirigée par l'adjointe en charge de ce secteur et composée d'élus municipaux ;

Instances intéressées sans être directement partie prenantes :

- Le **comité de pilotage de la convention territoriale globale** qui se réunit annuellement, composé d'élus et de services municipaux et de représentants de la CAF.

3.4. LES RESSOURCES HUMAINES

La qualification des intervenants-animateurs

ALSH Périscolaire ChanteGlane

Directrice multi-sites	DEJEPS AS
3 directeurs-adjoints (1 par école, qui fait partie intégrante de l'équipe d'animation)	1 Licence STAPS, 1 BAFA, 1 CAP petite enfance
18 animateurs (sans les DA)	11 BAFA 2 ETAPS 3 CAP PE 1 ATSEM 1 non diplômée

ALSH Périscolaire JoCaRep

Directrice multi-sites	DEJEPS AS-BAFD
4 directeurs-adjoints (1 par école, qui fait partie intégrante de l'équipe d'animation)	1 DUT CSS option ASSC, 1 BPJEPS LTP, 1 BPJEPS APT, 1 BAFA
20 animateurs (sans les DA)	8 BAFA 1 stagiaire BAFA 2 licences STAPS 3 ATSEM 2 CAP PE 4 non diplômés

3.5. LES RESSOURCES FINANCIERES

→ **Cout global 2020** : 346 701 euros par an dont 89,7% dédiés au financement des personnels (163 118 € pour le périscolaire et 148 198 € pour les NAP), le reste pour le fonctionnement (fluides) et l'équipement.

→ **Recettes 2020** :

- fonds de soutien de l'Etat : 42 083 €
- aide CAF (prestation de service) : 79 413 €
- participation des usagers : 37 451 € (uniquement pour le périscolaire, les NAP étant gratuits)

→ **A la charge de la collectivité** : 187 754 euros par an pour 751 enfants accueillis sur les NAP et le périscolaire (250 euros par enfant)

4. L'ÉVALUATION

4.1 - LA METHODE DE L'ÉVALUATION DU PEdT 2018-2021

Formellement, l'évaluation constitue un temps majeur de la troisième année d'exécution du PEdT. L'ensemble des acteurs concernés par le PEDT est alors questionné à partir des indicateurs retenus en 2018.

Cependant, de manière moins formalisée, tout au long de chaque année, des ajustements intermédiaires sont opérés. Les temps de coordination entre intervenants, la présence journalière des directrices et des animateurs du périscolaire sur site, la production d'un rapport annuel d'activités du périscolaire y contribuent.

4.2 - LES GRANDES THEMATIQUES D'INDICATEURS

L'évaluation concerne cinq thématiques, traitées sous formes de fiches ; une sixième fiche -imprévisible en 2018- porte sur la crise sanitaire.

1. Fiche 1 : Les temps du matin, du soir, des NAP
2. Fiche 2 : La restauration scolaire
3. Fiche 3 : Les règles de vie dans l'enceinte de l'école, le climat scolaire
4. Fiche 4 : L'information
5. Fiches 5 : Autres indicateurs

S'est ajoutée une fiche 6 sur la (longue) période de la crise sanitaire.

Le parti pris est de retenir les indicateurs sur l'année 2019, l'année 2020 étant peu représentative en raison des organisations successives d'accueil liées à la crise sanitaire.

Pour mémoire, les horaires du périscolaire et des NAP par école, en minutes

ChanteGlane : pour toutes les écoles, accueil périscolaire du matin de 7h30 à 8h45 et accueil périscolaire du soir de 16h30 à 18h30

- Chantemerle maternelle : NAP méridien de 12h00 à 14h15
- Chantemerle élémentaire : NAP méridien de 12h00 à 14h30
- Glane primaire : NAP de 15h45 à 16h30

JoCaRep : pour toutes les écoles, accueil périscolaire du matin de 7h30 à 8h45 (sauf Cachin 8h40) et accueil périscolaire du soir de 16h30 à 18h30

- Cachin maternelle : NAP méridien de 12h05 à 14h15
- Joliot-Curie maternelle : NAP méridien de 12h00 à 14h15
- Joliot-Curie élémentaire : NAP méridien de 12h00 à 14h15
- République : NAP de 15h45 à 16h30

○ **LE SUPPORT DE L'ÉVALUATION**

En 2021, les questionnaires d'évaluation pour les familles (1 questionnaire par enfant), les animateurs, les ATSEM/ETAPS/Agents des écoles, les enseignants) ont été réalisés au format numérique : google form, QR Code pour y accéder directement, site de la mairie. Ce format est souple pour les familles et moins mobilisateur en traitement des données pour les services municipaux.

Concernant les enfants, le questionnaire a fait l'objet d'un atelier et d'échanges sur le temps périscolaire, accompagnés par les directrices du périscolaire.

○ **LES ACTEURS CONCERNES PAR L'ÉVALUATION**

Acteurs	Répondants	En %
Les familles	341 Dont 27% ont formulé des observations générales et 21% des observations liées à la crise sanitaire	58 %
Les enfants en élémentaire uniquement	483	84 %
Les animateurs	17	94%
Les ATSEM/ETAPS/Agents des écoles	35	92%
Les enseignants	15 Dont 13 % ont formulé des observations générales et 13% des observations liées à la crise sanitaire	40%

- Les informations issues des questionnaires et traitées ci-après ne tiennent évidemment compte que des répondants.
- Quand les répondants sont nombreux et largement majoritaires, les résultats sont à prendre en considération.
- Quand ils sont peu nombreux, ils constituent uniquement une expression d'une tendance parmi d'autres non exprimées.
- Quand les observations sont diffamantes, elles ne sont pas reportées dans le document
- Quand les observations sont similaires, seule une est reportée dans le document.

Fiche 1 : Les temps du matin, du soir, des NAP

Le nombre d'enfants inscrits

	Périscolaire	NAP
En maternelle	197 enfants inscrits soit 78%	271 enfants inscrits soit 91%
En élémentaire	374 enfants inscrits soit 69%	517 enfants inscrits soit 90%

A Chantemerle et Joliot-Curie, les NAP étant sur le temps méridien, tous les enfants qui restent à l'école à ce moment-là sont partie prenante des NAP. Sur Cachin, 84 % des enfants fréquentent les NAP, sachant que leurs parents résidant essentiellement en centre-ville, certains viennent chercher leurs enfants sur le temps du midi. A Glane et à République (88% et 77%), le positionnement en fin de journée d'école peut conduire certains enfants à partir dès la fin des cours.

Pour les familles, le périscolaire du matin est un mode de garde à 35% couplé avec un temps de socialisation pour 25% d'entre elles. Pour le soir, à 42% c'est un mode de garde et à 26% c'est un mode de garde associé à l'aide aux devoirs. Les NAP sont considérées par les familles à 40% comme un moment d'activités éducatives et à 35 % comme un mode de garde avec des activités éducatives.

Les familles indiquent que leur enfant demande à participer au périscolaire du matin à 36%, à celui du soir à 47% et à 56% aux NAP.

Les enfants sont moins motivés par l'accueil périscolaire du matin que par le périscolaire du soir. Ils se retrouvent alors entre copains et font les devoirs avec les animateurs.



Observations complémentaires de familles

Une famille souhaite un temps périscolaire qui commence à 7h et qui finisse à 19h, une autre à 19h15, soit pour les enfants concernés un temps hypothétique de 12h dans l'école.

L'adéquation des locaux avec l'activité

Les animateurs, sollicités sur le partage des locaux avec les enseignants afin d'exercer les activités, considèrent à 70% que cela se déroule de manière satisfaisante. Cela est conditionné par la disparité des écoles :

- République : locaux corrects
- Joliot-Curie maternelle : locaux corrects
- Joliot-Curie élémentaire : locaux insuffisants
- Cachin : locaux corrects
- Chantemerle maternelle : locaux corrects
- Chantemerle élémentaire : locaux corrects
- Glane maternelle : locaux corrects
- Glane élémentaire : locaux insuffisants

Les ateliers, les activités

Les animateurs disposent individuellement de compétences spécifiques (culturelles, graphiques, sportives, manuelles, etc) qui se traduisent dans le panel d'activités proposées.

La moyenne, à l'échelle de la ville, est de 18 enfants par atelier. La durée de l'activité est en moyenne, pour les NAP méridiens, de 35 minutes + 10 minutes de temps libre ; pour Glane et République, c'est 20 minutes.

Le détail des activités et participants est précisé dans les tableaux ci-après par école.

Ecole Cachin

FAMILLES D'ATELIERS	ACTIVITES	NB SEANCES/ SEMAINE	NB moyen de PARTICIPANTS
Ateliers Créatifs	Petites créations manuelles (bracelets, coloriages, décorations thématiques...)	4	15
Ateliers Temps libre	Aménagement d'espaces Jeux symboliques Laisser à jouer, donner à jouer Jeux extérieurs	4	20
Extra ordinaire	Goûters familles, grand jeu...	1 par période	40

Ecole Joliot Maternelle

FAMILLES D'ATELIERS	ACTIVITES	NB SEANCES/ SEMAINE	NB moyen de PARTICIPANTS
Ateliers Créatifs	Petites créations manuelles (bracelets, coloriages...)	4	15
Ateliers Temps libre	Aménagement d'espaces Jeux symboliques Laisser à jouer, donner à jouer Jeux extérieurs	4	20
Relaxation	Temps calme animé	1 le vendredi	15

Ecole Chantemerle maternelle

FAMILLES D'ATELIERS	ACTIVITES	NB SEANCES/ SEMAINE	NB moyen de PARTICIPANTS
Ateliers sportifs	Parcours extérieurs	1 à 4	GS ou MS
	Motricité	1 à 2	Classe GS
	Jeux de coopération	1 à 4	Classe GS
Ateliers Temps libre	Aménagement d'espaces Jeux symboliques Laisser à jouer, donner à jouer Jeux extérieurs	1 à 4	GS ou MS
Relaxation	Temps calme animé	4	MS
		1 le vendredi	GS

Glane maternelle

FAMILLES D'ATELIERS	ACTIVITES	NB SEANCES/ SEMAINE	NB moyen de PARTICIPANTS
Ateliers Créatifs	Petites créations manuelles (bracelets, coloriages...)	4	15
Ateliers Temps libre	Aménagement d'espaces Jeux symboliques Laisser à jouer, donner à jouer Jeux extérieurs	4	20
Relaxation	Temps calme animé	1 le vendredi	15

Glane élémentaire

FAMILLES D'ATELIERS	ACTIVITES	NB SEANCES/ SEMAINE	NB moyen de PARTICIPANTS
Ateliers sportifs	Jeux collectifs	2	18
	Jeux de coopération	2	18
Ateliers Créatifs	Créations manuelles, bricolage, décoration	4	15
Ateliers Culturels	Jeux de société	4	15
Vivre ensemble	ToiMoiNous	Sur des périodes définies	12

Ecole Joliot Curie élémentaire

FAMILLES D'ATELIERS	ACTIVITES	NB SEANCES/ SEMAINE	NB moyen de PARTICIPANTS
Ateliers sportifs	Jeux de coopération	2	18
	Jeux collectifs	2	18
Ateliers Créatifs	Tavaux manuels, peinture, bricolage, coloriage, déco	4	18

Ateliers Culturels	Création de fables	Tous les jours pendant une période	
	Création de spectacle	2 fois dans une année	
	Jeux de société	3	15
	Blind test musical		
Ateliers Temps libre	Donner à jouer (kappla, jeux symboliques, jeux de motricité...)	4	20
	Repos (mise en place de tapis, de cartes, de livres...)	4	10
Ateliers Grands jeux	Chasse aux trésors	2 fois dans une année	30
	Mini olympiades	2 fois dans une année	30
Vivre ensemble	Toi moi nous		12

Ecole République

FAMILLES D'ATELIERS	ACTIVITES	NB SEANCES/ SEMAINE	NB PARTICIPANTS
Sportifs	Jeux de coopération	2	18
	Jeux collectifs	2	18
	Danse		
Créatifs		4	18
Culturels	Découverte de l'Espagne	Tous les jours pendant une période	20
	Création de spectacle	2 fois dans une année	
	Jeux de société	3	15
	Vidéo C'est pas sorcier	1 à 2	
	Blind test/ Quizz		
Temps libre	Jeux de cours	4	20
Vivre ensemble	Toi moi nous		12

Ecole Chantemerle élémentaire

FAMILLES D'ATELIERS	ACTIVITES	NB SEANCES/ SEMAINE	NB moyen de PARTICIPANTS
Ateliers sportifs	Jeux sportifs	2 à 3	18
	Jeux de coopération	2	18
Ateliers Créatifs	Créations manuelles, bricolage, décoration...	4	15
Ateliers Culturels	Dessin caché	Tous les jours durant une période	15
	Dessiner avec des objets	Tous les jours durant une période	15
	Street Art	Tous les jours durant une période	15
	Créer à la manière de...	Tous les jours durant une période	15
	Blind test musical	1 à 2	18
	Jeux de société	2	12
Ateliers Temps libre	Cour	1 à 2	20
Vivre ensemble	ToiMoiNous	Sur des périodes définies	12
	Sensibilisation aux gestes de 1 ^{er} secours	Tous les jours durant une période	12
Informatique		4	12

Dans la famille d'ateliers « vivre ensemble », deux innovations ont fait leur apparition pendant ce PEDT :

- Les groupes de parole spécifiquement à l'école République pour parler des ressentis liés à la crise sanitaire.
- la mise en place, à titre expérimental, du dispositif « ToiMoiNous, grandir et vivre ensemble ».
 - Ce dispositif, promu par l'Agence régionale de santé, doit permettre aux enfants de communiquer positivement, d'être habiles dans leurs relations, de connaître et gérer leurs émotions. Il peut être mis en œuvre pendant les temps scolaires, périscolaires (c'est le cas à Saint-Junien) et extrascolaires.

- Durant onze séances d'une heure, les enfants expérimentent des mises en situation, des ressentis, des difficultés, de manière à apprendre sur soi et sur les autres.
- Ils sont accompagnés par les animateurs du périscolaire qui ont été formés.

22 % des familles déclarent que leur enfant a participé au ToiMoiNous et 49% ont constaté une évolution dans le comportement de leur enfant. Les animateurs ont constaté un impact positif à 59%. A 53%, les enseignants ont eu connaissance du dispositif ToiMoiNous et 33% ont constaté un effet positif.

Concernant les écoles de Joliot-Curie élémentaire et République, les locaux (peu de salles disponibles) ou le manque de connaissance des animateurs sur ce sujet freinent le développement de la relaxation qui n'est pas proposée. Un travail va être amorcé mi 2021 avec, notamment, l'aide d'une sophrologue.

Chantemerle et Glane : les équipes d'animation ont encore parfois du mal à proposer de vrais temps de relaxation aux maternels, elles ne se sont pas saisi de la question pour les élémentaires. Une animatrice souhaite proposer un atelier relaxation sur le temps méridien de Chantemerle, une voire plusieurs fois par semaine.

2/3 des enfants trouvent qu'il y a suffisamment de choix dans le panel d'ateliers, en particulier pour les enfants qui bénéficient des NAP méridiens. Certains aimeraient des compétitions ludiques.

A 33% des répondants (soit 5 enseignants), les professeurs des écoles considèrent que les activités proposées lors des NAP permettent un retour en classe optimal. A 53% l'accompagnement aux devoirs assuré par les équipes d'animation leur semble un complément utile dans le prolongement des apprentissages dispensés par les enseignants.



Observations d'enfants

On n'aime pas toutes les activités

On fait toujours la même chose

On est obligé de jouer

On a assez de choix

Aimerait plus de playmobil, de puzzles et puzzles 3D

Pas assez de jeux proposés le matin

La pause méridienne est très bien

Ateliers créatifs sont bien

Activités ne sont pas toujours ouf

Les cm2 sont toujours privilégiés pour l'accès au plateau

Les animatrices inventent beaucoup, d'autres sont bien pour résoudre les problèmes, certains animateurs sont trop sympas

On n'aime pas être sous le préau

Les récréations ne sont pas assez longues

La garderie et l'heure de jouer c'est bien

On peut se lâcher en groupe de parole, on repart plus léger



Observations complémentaires de familles

Une famille ne voit pas en quoi on peut appeler cela des NAP au vu de ce qui est proposé, demande que leur contenu soit révisé et trouve le questionnaire ridicule. Des activités plus approfondies devraient être proposées pour entretenir le lien culturel et social entre les enfants et la ville. Une autre regrette que ce soient seulement des jeux et dessins qui sont proposés lors des NAP.

Pour une famille, les NAP ne paraissent pas toutes éducatives et semblent occupationnelles et c'est tant mieux car c'est le rôle de l'école.

Pour une autre dont le fils adore le périscolaire, la surveillance après la cantine ou les récréations est trop laxiste avec des enfants en ULIS qui ne se font pas punir alors qu'ils sont fautifs.

Une famille déclare que ses enfants sont heureux d'aller à la garderie matin et soir avec une équipe qui est top. Le très bon travail effectué par l'équipe périscolaire est souligné : ils sont très réactifs aux soucis qui se présentent. L'encadrement est bon et les animateurs sont très à l'écoute des parents. Une famille ne peut que valoriser et remercier l'investissement des animateurs et leur écoute et ils font un travail formidable.

Une autre observation de famille porte sur la limitation du temps d'écran, en particulier le mercredi matin, car à l'opposé des intérêts éducatifs des enfants.

Une famille et leurs enfants sont très satisfaits des conditions d'accueil à l'école (périscolaires, NAP, animateurs sportifs). Une autre apprécie que les devoirs soient faits à la garderie une autre est très contente des animateurs : bonne écoute parents enfants, bon soutien aux devoirs, rien à redire.



Observations complémentaires d'animateurs

Les NAP de fin de journée ne sont guère utiles puisque nous avons à peine 20 minutes pour faire une activité.

Il semble important de pouvoir continuer à proposer des activités aux enfants différentes de ce qu'ils peuvent connaître à la maison. Je pense que par ce biais nous leur apportons de la plus-value, une certaine forme de bien-être et l'apprentissage du vivre ensemble, notion qu'ils ont de plus en plus de difficultés à s'approprier en raison d'une croissance de leur individualisme observée.



Observations complémentaires d'enseignants

Cela sert-il vraiment à quelque chose ? L'avis des enseignants sur le pedt n'étant absolument pas pris en compte à quoi sert ce questionnaire ridicule ?

Je trouve dommage de constater une grande différence entre les écoles, sur les activités proposées lors des NAP. Un environnement désordonné est constaté lors des temps d'accueil et de garderie du soir.

Les activités devaient donner lieu à l'accès à la culture et aux sports principalement. Il est dommage que les enfants aient surtout des jeux de ballon dans la cour ou des activités manuelles ou de dessin alors que Saint-Junien dispose de l'école de musique, du cinéma et de tous les clubs sportifs, sans pouvoir les intégrer à ce PEDT. Les enfants seraient heureux de découvrir de nouvelles activités intéressantes et à proximité des écoles.

Activités proposées peu riches en contenu culturel et sportif

Il est nécessaire que l'avis qui est demandé soit vraiment pris en compte

Les activités plus éducatives ou plus novatrices prévues initialement n'ont été que peu ou pas mises en place, les temps périscolaires s'apparentent malheureusement très largement à des temps de garderie.

Le niveau de participation et d'implication des enfants/ la durée de l'activité

Les enfants, à 97%, déclarent aimer participer aux NAP.

Pour les animateurs, le positionnement du créneau dans la journée conditionne l'intérêt des enfants pour les NAP. Ils sont 94% à dire que les NAP méridiens sont les plus satisfaisants. Les NAP de fin d'après-midi ne sont pas satisfaisants à 94%.

Pour les animateurs, il existe toujours un atelier en capacité de capter et d'accueillir un enfant.



Observations complémentaires de familles

Une famille indique que les NAP à République sont vraiment trop courts pour la réalisation d'activités plus pertinentes/adaptées. Il semble que, pour les animateurs, tenter de faire une « vraie » activité entre 16h (parce que l'heure de sortie de l'école est de 15h45 et le temps que les élèves se répartissent...l'activité ne peut démarrer que vers 16h et 16h30 sachant qu'il y a le temps de rangement. Une demi-heure maximum pour faire une activité semble peu adaptée.

Une autre trouve dommage que les NAP à République ne se fassent pas entre midi et deux et que les enfants finissent à 15h45. L'enseignement est plus important.

Les NAP sont de trop courte durée pour pouvoir mettre en place des projets constructifs et intéressants pour le développement de l'enfant. Une durée plus longue permettrait une découverte en profondeur.

L'investissement du personnel permet à cette famille de dire qu'elle est très satisfaite du service.

Fiche 2 : la restauration scolaire

Les référentes école, ATSEM, ETAPS, agents des écoles déclarent que 54% des enfants sont plus attentifs au gaspillage alimentaire que par le passé et 63% à considérer qu'il serait nécessaire de développer des actions sur l'alimentation avec les animateurs.

Les référentes école, ATSEM, ETAPS, agents des écoles estiment à 77% que les enfants sortent de table rassasiés. Les enfants sont plus d'un tiers à déclarer qu'ils sortent de table en ayant faim. Depuis septembre 2019 nous effectuons le calcul du gaspillage alimentaire pour se rendre compte où se situe, jour après jour, la perte quotidienne. Les tableaux suivants nous permettent de voir les catégories de plats qui sont « boudés » :

2019						
produits	septembre	octobre	novembre	décembre		
entrée	104,414	140,359	110,943	67,049		
viande	346,872	296,925	248,167	206,103		
légume	609,716	350,987	274,373	162,989		
laitage	5,506	27,125	11,62	9,733		
dessert	48,66	34,313	53,314	53,191		
pain	38,024	29,691	43,599	29,698		
2020						
produits	janvier	février	mars	avril	mai	juin
entrée	135,674	38,177	66,094	COVID-19	COVID-19	29,597
viande	336,13	293,242	86,228	COVID-19	COVID-19	145,781
légume	371,178	208,272	58,772	COVID-19	COVID-19	172,427
laitage	21,436	10,322	1,8	COVID-19	COVID-19	14,464
dessert	56,569	41,878	28,685	COVID-19	COVID-19	63,694
pain	46,989	36,263	15,022	COVID-19	COVID-19	31,307
2020						
produits	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
entrée	17,608	7,5	59,032	58,083	56,801	38,501
viande	50,204	21,22	245,708	202,096	239,88	201,771
légume	53,579	34,911	260,123	136,526	204,444	182,918
laitage	0,09	0,75	6,376	11,374	10,509	1,63
dessert	2,451	4,3	105,348	51,171	43,94	50,291
pain	4,572	3,852	47,146	36,939	50,56	32,259

Les chiffres sont exprimés en Kilogrammes

2021			
produits	janvier	février	mars
entrée	42,601	22,522	39,569
viande	224,204	92,785	219,906
légume	147,212	90,246	219,82
laitage	4,902	0,55	0
dessert	50,967	18,363	33,214
pain	42,33	18,766	42,656

Les chiffres sont exprimés en Kilogrammes

La création d'une cantine satellite à l'école de la République

La collectivité de Saint-Junien a ouvert le 2 septembre 2019 un restaurant satellite rue de la Fontaine d'une surface de 206.38m² pour l'école de la République, pour un montant de réhabilitation de 200 000.00 €. 5 agents du restaurant scolaire sont en poste dans cette structure.

L'abaissement du niveau sonore des locaux de restauration

Les référentes école, ATSEM, ETAPS, agents des écoles estiment que le niveau sonore du réfectoire est satisfaisant à 54%.

Le bruit, le temps de la pause méridienne, est un problème qui se situe toujours au premier plan malgré les travaux réalisés. Depuis plus de trois ans, la collectivité pose des panneaux absorbeurs de bruits dans les restaurants satellites (Chantemerle Elémentaire, Chantemerle Maternelle, République), pour améliorer le confort des enfants.

Un enfant sur deux dit que le bruit le gêne beaucoup, parfois parce qu'il y a de la musique. Le plus gênant est à Glane, le moins gênant est à République.

Le repas végétarien

Intervenue après la formalisation du PEDT, la loi EGALIM est venue changer les pratiques alimentaires en restant dans le respect du plan alimentaire fixé règlementairement et validé par la diététicienne du centre hospitalier de Saint-Junien.

Un repas végétarien par semaine est une obligation légale pour les communes qui délivrent plus de 200 repas par jour. La restauration scolaire de Saint-Junien en fournit 1100. A titre d'exemples, voici les plats et garnitures concernés sur la période octobre 2020 à mars 2021 :

- 2020 : semaine 40 : Quiche aux poireaux mozzarella, semaine 41 : lasagne de légumes, semaine 42 : Bruschetta végétarienne maison, semaine 43 : Boulettes de soja sauce curry, semaine 44 : Quiche aux légumes (aubergines, courgettes, tomates, fromage), semaine 45 : pané de blé sauce tomate, semaine 46 : nuggets végétariens, semaine 47 : Steak de soja sauce italienne, semaine 48 : Quiche aux champignons de Paris fromage, semaine 49 : Lasagnes de légumes, semaine 50 : Riz cantonnais végétarien, semaine 51 : pas de repas végétarien semaine de Noël, semaine 52 : Quiche aux 3 fromages, semaine 53 : Omelette aux pomme de terre
- 2021 : semaine 01 : Oeuf durs sauce Mornay, semaine 02 : steak de soja, semaine 03 : Quiche tomate fromages moutarde, semaine 04 : Pâte Bio Bolognaise végétarienne, semaine 05 : Riz cantonnais végétarien, semaine 06 : Boulette de soja sauce piperade, semaine 07 : Quiche maison (courgettes, poivrons, tomates, fromage), semaine 08 : Pané de blé sauce curry, semaine 09 : Nuggets végétariens, semaine 10 : Steak de soja, semaine 11 : Quiche bolognaise végétarienne, semaine 12 : lasagne de légumes, semaine 13 : Riz cantonnais végétarien, semaine 14 : Boulettes de soja sauce tomate.

87% des familles savent qu'un repas végétarien est proposé à la cantine.

86% pensent utile de développer des animations sur l'alimentation pour les enfants.

La mise en place de formations-sensibilisations à l'accompagnement éducatif lors des temps de repas

Ce temps mis en place fin 2018 fut animé en interne par la directrice du périscolaire de JOCAREP. Il concerna 28 agents des écoles en deux groupes en deux séances de 2,5 heures. Une phase de diagnostic avec les agents a permis d'aborder les points suivants:

- connaissance du public,
- la symbolique du repas (pour les enfants et pour les agents),
- la gestion de conflits,
- les enfants en situation de handicap,

Un temps d'évaluation et de bilan a terminé les séances.



Observations complémentaires des agents

*Peu de communication avec les familles et les enseignants
Difficile de gérer les conflits ainsi que les enfants en situation de handicap
C'est important d'échanger, de se retrouver
Utile d'avoir des astuces, des outils,
Agréable d'alterner petits et grands groupes lors des séances de travail
Important de se revoir rapidement*



Observations complémentaires des enfants

*On attend trop longtemps avant de rentrer dans la cantine
On mange bien à la cantine
Toujours les mêmes choses à manger, beaucoup de gras, trop de bousculades à l'entrée et à la sortie de la cantine
Davantage de quantité au second service par rapport au premier
On n'a plus faim et on mange suffisamment
On ne boit pas assez, pas le temps de manger, nourriture parfois froide
On n'a pas peur de parler aux dames de la cantine
Certaines sont féroces, elles ne nous écoutent pas, on est puni pour rien même quand on chuchote
Pas toujours le temps de finir notre assiette
Beaucoup de bruit*



Observations complémentaires de familles

*Une famille s'exprime totalement contre le repas végétarien et plusieurs pointent les aliments à base de soja. Une autre est satisfaite du repas végétarien mais ne comprend pas l'utilisation du soja, inutile, préconisant les légumineuses associées aux féculents. Pour une autre, le menu végétarien, ce n'est pas normal. Enfin, malgré une remontée en conseil d'école contre le menu végétarien, un parent déclare ne pas être entendu. Une famille formule des idées de menus simples que les enfants mangent sans souci : purée saucisse, steak haché frites. Certains enfants sortent le ventre vide avec un verre d'eau et un morceau de pain.
Une famille observe que les menus de la cantine, pour le mois, devrait être fourni dans les cahiers de l'enfant. Une famille indique que le menu cantine pour enfants en bas âge n'est pas adapté pour certains repas*

L'ambiance de restauration semble peu sereine, selon plusieurs familles : remarques du personnel, punitions collectives, règles de vie absurdes et strictes et les enfants mangeant au 2ème service ne peuvent être resservis. Il y a des soucis de surveillance à la cantine. Dommage que les fruits ne soient plus distribués deux fois par semaine.

Fiche 3 : les règles de vie dans l'enceinte de l'école, le climat scolaire

Le respect des règles collectives et individuelles

81% des familles déclarent échanger avec leurs enfants sur les règles de vie à la cantine ; ils sont 59% à échanger sur les règles de vie du périscolaire.

75% des animateurs jugent important que les règles de vie posées lors du temps scolaire soient également appliquées sur les autres temps de l'école ; ils sont 75% à constater une cohérence entre périscolaire et cantine.

Les référentes école, ATSEM, ETAPS, agents des écoles jugent important à 94% que les règles de vie posées lors du temps scolaire soient également appliquées sur les autres temps. Elles sont 66% à constater une cohérence entre temps scolaire, périscolaire et cantine.

100% des enseignants jugent important que les règles de vie posées lors du temps scolaire soient également appliquées sur les autres temps (périscolaires, NAP et restauration) Elles sont actuellement cohérentes, pour 1/3 des enseignants.

Les enfants se sentent en confiance avec les animateurs périscolaires dans les écoles, ils reconnaissent leur capacité à « régler les problèmes compliqués ». Cependant, les conflits (et des élèves) font peur à quelques enfants qui jugent que personne ne leur apporte de sécurité.

Les enfants savent vers qui se tourner quand ils ont besoin d'aide :

- à 70% lors du temps de restauration
- à 82 % lors du temps de bus (93% à Chantemerle élémentaire où l'animateur du bus est également le référent animation de l'école, présent sur tous les temps, et donc parfaitement connu des enfants qui lui font confiance. Seulement 57% à Glane où le temps du bus est géré par les ATSEM.
- à 87 % lorsqu'ils sont dans la cour sur les temps périscolaires.

Nombre de participation des directrices du périscolaire dans les conseils d'école

ChanteGlane : pas d'invitation es qualité donc peu de participations (environ 1 par école sur les 3 années du PEdT)

Jocarep : invitée sur les deux écoles élémentaires lors de quasiment la totalité des conseils, 1 fois par an à Cachin et jamais à Joliot-Curie maternelle.

87% des enseignants déclarent qu'il y a des questions relatives au périscolaire lors des conseils d'école et ils sont 58% à indiquer que les directrices du périscolaire y sont invitées.

24% des familles disent faire remonter des questions relatives au périscolaire ou à la cantine à l'occasion des conseils d'école.

Il semble donc essentiel que les directrices du périscolaire puissent assister aux conseils d'écoles, au moins pour apporter leur appui technique à l'élue(e) durant la phase des sujets dédiés au périscolaire.

L'existence de temps de coordination et d'échange entre direction d'école et intervenants municipaux : référent animation, référente école, ATSEM, ETAPS, agents des écoles

Tous les animateurs échangent quotidiennement avec les directions d'école et enseignants. Ces échanges sont à 76% constructifs. Ils sont 76% parmi les autres agents municipaux à échanger aussi avec les équipes enseignantes. Ces échanges sont constructifs à 76%. Les référentes école, ATSEM, ETAPS, agents des écoles échangent à 86% avec les animateurs et ces échanges sont constructifs à 80%.

En cas de questionnements avec les familles 93% des enseignants, en font un sujet d'échange et de coordination avec les interlocuteurs municipaux. Quand les questions concernent les enfants, les enseignants sont 87% à échanger avec les interlocuteurs municipaux.

Le handicap

100% des animateurs ne se sentent pas suffisamment outillés pour accompagner les enfants en situation de handicap et 94 % pour les référentes école, ATSEM, ETAPS, agents des écoles.

La mise en place de formations-sensibilisations sur le handicap a démarré en 2021 avec trois temps de rencontres avec les équipes d'animation, encadrée d'une monitrice éducatrice. Ces temps d'échanges ont permis à cette dernière d'établir un diagnostic afin de proposer une intervention auprès des enfants. Réalisé de concert avec les directrices du périscolaire, ce projet met en œuvre :

- A. des interventions auprès des enfants deux vendredis par mois - 5heures par jour pour observer, accompagner les groupes, parler de a différences, outiller les équipes.
- B. des temps d'échange de pratique trois fois dans l'année avec les équipes d'animation.

Les relations avec les familles/la parentalité

100% des animateurs déclarent une bonne qualité de dialogue avec les familles. Les échanges avec les familles leur semblent utiles pour l'accompagnement des enfants.

ChanteGlane : la responsable du périscolaire a rencontré des familles ou échangé par téléphone à 4 reprises notables, pour régler des conflits, informer sur un accident grave, pour une histoire de dégradations matérielles causées par des enfants et pour recueillir des témoignages sur la gestion du temps de bus sur une école.

Jocarep : la responsable a traité de problématiques pour environ 90 enfants (avec plusieurs échanges et rencontres), avec la plupart du temps, des contacts avec les familles depuis fin 2018. Elle a du se rendre plusieurs fois à la gendarmerie. Elle est en contact régulier (plusieurs fois par mois) avec la maison du département (MDD) et a provoqué la rédaction d'une dizaine d'informations préoccupantes. Il faut ajouter à cela des rencontres mensuelles avec des groupes d'enfants pour la gestion de conflits.

54% des référentes école, ATSEM, ETAPS, agents des écoles témoignent d'une bonne qualité de dialogue avec les familles et ces échanges sont utiles à 83%.

75 % des enseignants répondants repèrent des besoins d'accompagnement à la fonction parentale quand 22% des parents souhaiteraient participer à des évènements pour les accompagner dans leur rôle de parents. Selon les 9 réponses des enseignants, les besoins concernent :

- Un accompagnement dans le respect des règles de collectivité.
- Aider certains parents à mettre du cadre, avec la juste mesure, ni trop peu, ni trop de sanctions parfois démesurées. Proposer de les accompagner pour aider leur enfant à faire ses devoirs.

- demander aux parents de respecter les horaires d'école, mais aussi les temps d'écran des enfants, leurs temps de sommeil
- gestion du rythme de l'enfant, sommeil, temps passé devant les écrans, alimentation, respect de l'autre, savoir fixer des limites, etc.
- La communication, le langage parent/enfant et l'autorité de l'adulte, la place de l'enfant, ses besoins, apprendre à se faire écouter et respecter
- éducatifs
- Déplacements à l'école en vélo-bus ou pedibus
- importance du sommeil, danger des écrans, importance de l'école



Observations complémentaires des enfants

On a confiance dans les animateurs pour régler les conflits complétés

Les animateurs sont présents

On a peur de demander car on peut se faire fâcher à la cantine et dans la cour

Les animateurs s'inquiètent de me voir seul mais j'aime bien être seul

Il y a trop de disputes à la récré

Même fermés, on peut franchir les portails

On fait trop d'exercices (ndlr : de sécurité) qui font plus peur qu'autre chose

Se cacher sous une table à quoi ça sert ?

On a le droit de s'exprimer et comme ça on a moins peur

On a peur d'autres enfants méchants et qui tapent, des voleurs ; il y a un manque de respect global entre nous et avec trop de gros mots

Certains font peur, ils font les « patrons » et nous prennent nos affaires

Pour le bus, les ATSEM discutent et on ne peut pas leur parler ; elles s'en fichent complètement et ne règlent pas les conflits



Observations complémentaires de familles

Une famille indique que la gendarmerie devrait passer devant l'école République au moment de la sortie des classes à 15h45 et 16h20 car les gens ne savent pas se garer. Ce que confirme une autre famille qui considère que la sortie des classes est dangereuse même en étant dans l'espace aménagé.

La surveillance des temps de récréation laisse à désirer selon une famille. Il faudrait plus de surveillance pendant la pause méridienne. Des enfants se battent dans les toilettes, il y a du vol, du harcèlement. Il faudrait un effectif exclusif pour les enfants en ULIS



Observations complémentaires d'animateurs

Le rôle de l'animateur trop souvent sous-estimé au niveau du travail fourni auprès des enfants et non valorisé par les équipes enseignantes. Quel dommage ! Un autre animateur souligne la bonne entente avec l'équipe enseignante et une bonne cohérence dans la façon d'agir avec les enfants et les familles.

Pour un autre, il pourrait être intéressant de renforcer le lien avec le service éducation quant aux nouvelles inscriptions sur les écoles. Il n'est pas toujours évident pour la directrice ou les enseignants de nous informer en amont de l'arrivée de nouveaux enfants. Afin de réserver un bon accueil aux enfants et familles, il est préférable de connaître le contexte de leur venue (je pense par exemple à des familles migrantes qui fuient la guerre et arrivent sur notre territoire, ne parlent pas français, etc...). Ces situations existent aujourd'hui et les équipes ne se sentent pas suffisamment outillées pour prendre en charge les enfants. Par ailleurs, le dialogue avec les familles est beaucoup moins important depuis la "fermeture" des locaux (plan Vigipirate et COVID) ...

Nos échanges ont uniquement lieu à la porte et les familles ne voient plus leur enfant réaliser des activités, être en interaction avec les autres ... Il nous faut repenser la valorisation de nos actions auprès des parents.

Fiche 4 : l'information

La fréquence de l'information relative au périscolaire et aux NAP en direction des familles

En maternelle, l'information sur les activités périscolaires est affichée à l'école une fois par an. En élémentaire, cette même information est affichée une fois par période scolaire (c'est-à-dire entre deux vacances). Elle figure aussi sur le groupe Facebook du périscolaire.

En septembre 2019, lors des réunions de rentrée, les responsables du périscolaire interviennent sur un temps de 10 minutes maximum afin de présenter les animateurs, la thématique des projets de l'année.

En 2020, aucune réunion ne s'est tenue en raison de la situation sanitaire.

Concernant le groupe Facebook du périscolaire : Mis en place en juillet 2020 pour l'accueil de loisirs extrascolaire le Châtelard, ainsi que pour les accueils périscolaires de la commune.

Du 1^{er} juillet 2020 au 31 mars 2021 :

- 216 membres,
- 53 publications,
- 94 commentaires,
- 756 réactions,
- Un maximum de 161 membres actifs.

Ce réseau est surtout utilisé lors des vacances scolaires. Depuis fin 2020, il est de plus en plus employé pour le périscolaire. L'existence de ce groupe fermé devra être communiquée aux familles dans les cahiers de liaison des enfants.

Modalités d'inscription

L'indicateur relatif aux modalités générales d'inscription reposait sur la mise en place d'un portail familles. Ceci n'a pu être possible en raison de la charge de travail du service Education dont l'activité a été fortement réorientée et mobilisée sur la gestion de la crise sanitaire avec les écoles, en ayant un agent non remplacé. Ce critère n'a donc pas été évalué.

Concernant les inscriptions spécifiques aux activités, en maternelle, les enfants ne s'inscrivent pas, des enfants si jeunes ayant physiologiquement, et c'est parfaitement normal, des difficultés à se projeter. En élémentaire, les animateurs présentent aux enfants le programme des NAP de la semaine et les enfants font leur choix.

Modalités de communication

21% des familles consultent le groupe Facebook du périscolaire, 62% vont sur le site de la mairie et autant jugent leur niveau d'information satisfaisant.



Observations complémentaires de familles

Deux familles observent ne pas connaître l'existence du groupe Facebook

Une famille observe que les menus de la cantine, pour le mois, devrait être fourni dans les cahiers de l'enfant.

Fiche 5 : Autres indicateurs

Réunion annuelle « point d'étape PEdT » avec les intervenants municipaux

Ce type de réunion ne s'est pas tenu en 2019. Le format « comité de pilotage » ou « point d'étape du PEdT » n'a pas été mis en place.

Les années 2020 et 2021 ont été focalisées sur la mise en place des différents (et fréquents) protocoles sanitaires qui ont fait l'objet de réunions avec :

- les directions d'école
- les équipes municipales sur place dans les écoles sur la conduite à tenir en matière d'entretien des locaux et de service de restauration
- les référentes écoles dans le cadre du comité de suivi des écoles
- les référents animation de chaque école dans le cadre de l'évaluation du PEdT

Fiche 6 : La période COVID

Les services municipaux ont été largement mis à contribution, en lien avec les directions d'école, pour la mise en œuvre du protocole sanitaire à la fois sur le plan de la désinfection, de la restauration, de la limitation (et non de l'interdiction) du brassage des élèves.

Les services techniques ont assuré la nébulisation des locaux, la fourniture en matériel (rubalise, gel hydro alcoolique, savon, feuille à feuille, barrières). Le service Education a assuré le lien global avec les directions d'école parfois en prêtant main forte pour assurer l'envoi des exercices et devoirs. Le service Animation Enfance Jeunesse a assuré l'accueil des enfants et les enfants ont disposé d'un service de repas. Sur ce dernier point, à la rentrée de novembre et en accord préalable avec l'inspecteur de l'Education Nationale, a été organisée l'expérimentation de 3 services dans les écoles où les élèves étaient trop nombreux pour pouvoir respecter les distanciations physiques entre groupes.

L'engagement des services municipaux a été total pour assurer le travail supplémentaire lié aux diverses exigences du ministère de l'Education Nationale. Il est important de noter que ces modalités supplémentaires ont été financées uniquement par la commune. En cas de désaccord avec les directions d'école, les méthodes de travail des agents municipaux ont été questionnées et revues, évidemment en fonction des moyens de la collectivité.

Du 16 Mars au 11 mai 2020

Le service minimum d'accueil des enfants des personnels soignants de l'ensemble des écoles a été actif uniquement sur le site scolaire de Chantemerle. Les autres écoles étant fermées.

Nous avons accueilli entre 1 et 5 enfants par jour.

Les enfants présents pouvaient bénéficier des accueils périscolaires du matin et du soir ; ainsi que de la restauration collective.

12 Mai au 29 Mai 2020

La circulaire du 4 Mai 2020 relative à la réouverture des écoles prévoit qu'à partir du 12 mai, les élèves peuvent se trouver, en fonction du strict respect des règles sanitaires, dans une à plusieurs situations suivantes :

- En classe :

- . max 15 élèves/classe pour les enfants de l'élémentaire ou 4m² par enfant (la superficie des salles de classe ne permettent pas d'accueillir plus de 10 enfants/classe)
- . 10 élèves /classe pour les élèves de maternelle

- A la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance

A noter que les services techniques se sont chargés de canaliser à l'aide de rubalise, marquages au sol... les flux de circulation au regard de la configuration de l'école et suivant les préconisations de la directrice.

Une désinfection quotidienne des locaux est réalisée par le personnel communal.

Une désinfection de l'école par nébulisation a été réalisée.

03 Juin à juillet 2020

Les règles sanitaires sont identiques à celle du 12 mai.

Septembre à Janvier 2021

Par rapport aux règles déjà mises en places, voici les points essentiels à retenir :

- Distanciation de 1m entre les groupes classes durant la restauration
- Port du masque obligatoire pour les élèves d'élémentaires
- Aération toutes les heures

Janvier 2021 à Mars 2021

- Distanciation de 2m entre les groupes classes durant la restauration (1m auparavant)
- Port du masque obligatoire pour les élèves d'élémentaires
- Aération toutes les heures

L'organisation du service de restauration retenue à compter du 22 février est la suivante :

- République : 3 services de cantine
- Joliot-Curie Elémentaire : 3 services
- Chantemerle Elémentaire : 2 services comme actuellement. A noter : la salle informatique est aménagée pour accueillir un groupe d'élèves au moment du 2ème service
- Glane : 2 services comme actuellement
- Cachin : 2 services comme actuellement
- Chantemerle Maternelle : 2 services comme actuellement
- Joliot-Curie Maternelle : 2 services comme actuellement

Du 05 au 09 avril 2021

Le service minimum d'accueil des enfants des personnels prioritaires a été actif uniquement sur le site scolaire de Chantemerle. Les autres écoles étant fermées.

Nous avons accueilli entre environ 5 enfants par jour en maternelle et une vingtaine d'enfants en élémentaire.

Les enfants présents pouvaient bénéficier des accueils périscolaires du matin et du soir ; ainsi que de la restauration collective.

Le lavage des mains



Observations complémentaires de familles

Plusieurs familles s'accordent pour indiquer que le lavage des mains intensif abime énormément les mains des enfants. Idem pour le gel hydro alcoolique.

Le respect des mesures barrières



Observations complémentaires de familles

Beaucoup de parents ne respectent pas les marquages au sol dans la cour et la distanciation

Le masque est obligatoire pour tout le monde ; or, certains adultes le portent sous le menton. Une famille pense qu'à l'extérieur les enfants devraient être autorisés à quitter le masque. Une autre regrette que, lors des récréations, les élèves ne puissent pas jouer ensemble. Une autre indique que les enfants s'ennuient car ils ne jouent pas assez.

Le protocole sanitaire



Observations complémentaires de familles

Une famille indique que le protocole sanitaire est respecté sur le temps du midi contrairement au temps scolaire mais préférerait que les enfants soient dehors où les activités de plein air seraient plus sécuritaires.

D'autres précisent que le maximum est fait pour protéger les enfants et les parents, chacun fait de son mieux, une famille ajoutant que sa fille est en sécurité. Une famille fait confiance aux enseignants.

Pour d'autres, les règles sanitaires appliquées entre le temps scolaire et périscolaire ne sont pas les mêmes ce qui est troublant pour les enfants. Lors du temps scolaire le non mixage des classes est bien respecté. Cependant ce n'est pas le cas lors des NAP où l'on peut observer les enfants des différentes classes jouer ensemble dans la cour.

Le protocole sanitaire ne permet plus aux parents de rentrer dans l'école et ils se rendent moins compte de ce que font les enfants.

Il est inadmissible que certains membres du personnel de cantine ou des animateurs obligent les élèves à ramasser les masques usagés ou des détritux à main nue qui sont par terre.

Pour une famille les enfants mangent tard et en moins de 20 minutes et pour une autre le retour à 2 services en janvier est incompréhensible alors que des cas de Covid persistaient



Observations complémentaires d'animateurs

Pour certains animateurs, le protocole sanitaire a engendré des tensions.

La période Covid n'a malheureusement fait qu'accroître cet individualisme de par toutes les contraintes sanitaires divisant les enfants. Toutes les valeurs d'inclusion, de partage, de cohésion qui sont chères aux animateurs sont mises à mal par la situation. Les animateurs indiquent qu'il est difficile d'exercer ce métier dans ce contexte qui dure depuis trop longtemps, et les enfants en pâtissent, voire en souffrent pour certains. Il est difficile d'organiser des activités avec des groupes classe (trop d'enfants). Nous ne sommes plus dans le respect du choix de l'enfant, une classe complète est obligée de faire la même activité.

Peuvent apparaître des tensions entre l'équipe enseignante, l'équipe d'animation et l'équipe d'entretien au sujet des désinfections et de la séparation des enfants. Peu de tolérance entre chaque équipe voir même pas du tout.

Un animateur s'est senti plus surveillant (gendarme) qu'animateur pendant cette période de Covid. Un animateur souligne que le protocole a rendu le lien entre les élèves beaucoup moins humain. Certains élèves le vivent mal. Les enfants supportent de moins en moins le masque.

Certaines mesures ne vont pas dans le sens du bien-être des enfants. Il faut être capable de prendre du recul, d'appliquer les mesures essentielles en termes d'hygiène, sans oublier la convivialité et les échanges avec les enfants.



Observations complémentaires référentes école, ATSEM, ETAPS, agents des écoles

Les trois services de restauration sont la meilleure formule pour les enfants et le personnel de service : les enfants sont plus calmes.

Il y a beaucoup de règles sanitaires surtout pour le personnel Atsem et agent d'entretien et c'est très lourd, très fatigant.

C'est une période très compliquée pour les enfants qui commencent à trouver long le fait de ne pas pouvoir être mélangés. Très compliqué pour nous adultes, avec des périodes de tensions dans

les équipes ou même le dialogue ne fonctionnait plus et que la période de vacances scolaire était la bienvenue pour tout le monde au sein de l'école.

Malheureusement avec le Covid nous n'avons plus le temps de créer des liens avec les enfants on est donc moins à l'écoute et c'est bien dommage.



Observations complémentaires d'enseignants

La mairie a super bien géré cette période. Un grand merci pour tout ce qui est fait.

*La Covid liée avec alerte attentat suite à SAMUEL PATY a généré des situations incohérentes
Je déplore que les consignes du protocole sanitaire ne puissent pas être vraiment respectées :
brassage des élèves avant le temps de classe et lors du moment des changements de service
(lorsqu'un grand nombre d'élèves se retrouvent dans la cour).*

*Il est dommage qu'il n'y ait pas toujours de cohérence entre les mesures mises en place sur les
temps scolaire et périscolaire.*

*Malgré les difficultés d'organisation dues à l'urgence de la situation, difficultés à faire concorder les
règles entre éducation nationale et mairie.*

5. LES OBJECTIFS 2021-2024

Les thématiques repérées à l'occasion de l'évaluation sont :

- la parentalité
- la prévention en général : usages du numérique, alimentation, environnement, sécurité
- le vivre ensemble : handicap, différence, équité
- la restauration : bruit, quantité de nourriture

Ces thématiques sont déclinées en trois objectifs stratégiques qui comprennent chacun des objectifs opérationnels et des actions.

Objectif éducatif N°1 : Favoriser la continuité éducative dans le respect du rythme des enfants

Objectifs opérationnels	Attendus	Moyens
<p>Mettre en place un socle commun de règles de vie au sein de l'école quel que soit le temps de l'enfant</p> <p>Organiser les différents temps de l'école de manière cohérente</p> <p>Renforcer la structuration de l'enfant</p>	<p>Apporter des repères communs aux enfants, au sein de l'école, tout en adaptant les règles selon l'objectif du temps dans lequel ils se trouvent.</p> <p>Penser la journée de l'enfant de façon globale.</p> <p>Etre vigilant sur les moments de transition des groupes d'enfants</p>	<p>Echanges périsco/scolaire</p> <p>Affichage des règles</p> <p>Intégrer les enfants lors de l'élaboration du document des règles de vie</p> <p>Communication aux familles</p> <p>Offrir un panel d'activités variées</p> <p>Proposer des activités en respect du rythme des enfants</p> <p>Installer des repères visuels</p> <p>Aménager les salles</p> <p>Favoriser les échanges avec et entre les différents acteurs évoluant au sein de l'école</p>

Objectif éducatif n°2 : Outiller les enfants dans leur développement

Objectifs opérationnels	Attendus	Moyens
<p>Mettre en place des ateliers autour du vivre ensemble.</p> <p>Proposer un accompagnement au numérique.</p> <p>Développer l'éducation alimentaire</p> <p>Amener les enfants à mieux se connaître</p>	<p>Prévenir les comportements à risques en général</p> <p>Tendre vers une posture commune des équipes encadrantes</p>	<p>Atelier « Toi Moi Nous »</p> <p>Ateliers autour des possibles risques d'internet</p> <p>Sensibilisation au goût, au bien se nourrir</p> <p>Jeux autour du développement durable</p> <p>Mise en place de temps calmes, d'ateliers de relaxation</p> <p>Développer les groupes de paroles</p> <p>Etre accompagné par un professionnel du handicap</p>

Objectif éducatif n°3 : Valoriser la parentalité

Objectifs opérationnels	Attendus	Moyens
Mettre en place des temps favorisant la co-éducation	<p>Reconnaitre les familles comme partenaires</p> <p>Développer des pratiques d'échanges</p> <p>Créer une collaboration avec les parents élus</p>	<p>Créer un outil expliquant les dispositifs municipaux d'aide à la parentalité de la naissance à l'adolescence</p> <p>Mettre en place des permanences ponctuelles sur des temps de présence familles (lors de la sortie des écoles par exemple)</p> <p>Proposer aux familles d'intervenir selon leurs compétences spécifiques sur des temps dédiés</p> <p>Présenter les locaux des écoles, l'UCPA aux parents afin de prendre connaissance du fonctionnement de l'école, quels que soient les temps</p>

6. DEMANDE DE DEROGATION

La commune sollicite une demande de dérogation au titre de l'organisation de l'accueil de loisirs ALSH (décret du 2 août 2013).

- Durée minimum par jour de fonctionnement : 1 heure (au lieu de 2 heures).
- Taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14).
- Dans l'effectif d'encadrement, sont comprises les personnes qui participent ponctuellement avec les animateurs (pendant le temps de leur participation effective à l'accueil).

7. LES SIGNATAIRES DU PROJET

- **Le Maire de la ville de Saint-Junien**

Pierre ALLARD

- **L'inspectrice d'académie**

Jacqueline ORLAY

- **Le Directeur de la Caisse d'Allocation Familiales de la Haute-Vienne**

Dominique TROUDET

Fait à Saint-Junien, le

Les annexes

- Annexe 1 : carte du territoire et localisation des écoles
-
- Annexe 2 : règlement de fonctionnement des services périscolaires
-
- Annexe 3 : les tableaux des horaires hebdomadaires par école
-
- Annexe 4 : animateurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT
-
- Annexe 5 : comptes rendus des réunions 2021 du comité de pilotage du PEdT

ANNEXE 1 : CARTE DU TERRITOIRE ET LOCALISATION DES ECOLES

H I J K L M N

6
7
8
9
10

-  Ecoles maternelles
-  Ecoles primaires
-  Collèges
-  Lycées
-  CIO
-  Instituts spécialisés



**Annexe 2 : règlement de fonctionnement des services périscolaires
(Conseil Municipal du 19 septembre 2018)**



SAINT-JUNIEN
NOUVELLE-AQUITAINE



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT SERVICES PÉRISCOLAIRES DE LA VILLE DE SAINT-JUNIEN

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES (MATIN ET SOIR)

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

RESTAURATION SCOLAIRE

TRANSPORT SCOLAIRE

PRÉAMBULE

Tout au long de l'année scolaire, la commune de Saint-Junien organise différents services périscolaires au profit des enfants fréquentant les écoles de la ville :

- des accueils périscolaires maternels et élémentaires (matin et soir)
- des nouvelles activités périscolaires (NAP)
- un service de restauration scolaire
- un service de ramassage scolaire en partenariat avec le Conseil départemental

Hormis le transport scolaire qui est de la compétence du Conseil départemental, ces services sont placés sous la responsabilité du Maire de Saint-Junien et assurés par des agents communaux.

L'objectif est de proposer des services de qualité conciliant le respect de la sécurité et des besoins des enfants, de leurs rythmes ainsi que les contraintes horaires des parents.

Ils doivent également permettre de développer l'autonomie de l'enfant et favoriser l'apprentissage de la citoyenneté.

Ces services s'intègrent dans le projet éducatif territorial de la ville (PEDT) élaboré et signé par la municipalité de Saint-Junien, l'Inspection académique, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et la Caisse d'allocations familiales. La commune perçoit ainsi des financements de la part de la CAF, tant pour son fonctionnement que pour son investissement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Tout enfant utilisant les services périscolaires proposés doit être préalablement inscrit auprès du service éducation via la « fiche de renseignements scolaire et périscolaire » diffusée à l'occasion de chaque rentrée scolaire (ou au cours du mois de juin pour les élèves nouvellement inscrits).

Concernant le ramassage scolaire, une fiche spécifique doit être complétée puis transmise au Conseil régional vers le mois de juin. L'inscription doit être renouvelée chaque année.

En outre, le Conseil régional met à disposition sur son site internet un guide pratique du transport scolaire au sein duquel figurent des règles de bonne conduite ainsi que diverses informations à l'attention des parents. Ces aspects ne seront donc pas repris et détaillés dans les paragraphes ci-dessous.

L'inscription à l'un des services périscolaires vaut acceptation pleine et entière du présent règlement dont la famille reconnaît avoir pris connaissance lors de ladite inscription.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Suite à la signature du PEDT de la ville, le 12 juin 2015, deux nouveaux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ont été déclarés auprès de la DDCSPP. Ils ont évolué en 3 accueils de loisirs en avril 2019 :

- un accueil regroupant les écoles République, Joliot-Curie maternelle et élémentaire
- un accueil pour l'école de Cachin
- un accueil regroupant les écoles de Glane, Chantemerle maternelle et élémentaire

La déclaration vise plusieurs temps spécifiques :

- les accueils du matin (7H30-8H35) incluant le mercredi
- les NAP (temps méridien ou 15H45-16H30 selon les écoles) incluant le temps de sieste pour les petites sections
- les accueils du soir (16H30-18H30)

La déclaration de ces temps en ALSH implique notamment l'élaboration d'un projet pédagogique et le respect de taux d'encadrement.

En application du code de l'action sociale et des familles, les titres et les taux d'encadrement suivants sont requis au sein des accueils périscolaires maternels et élémentaires et des NAP :

- les quotas d'animateurs qualifiés sont les suivants :
 - 50 % minimum d'animateurs titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animation) ou d'un diplôme équivalent
 - 20 % maximum d'animateurs non diplômés
- les taux d'encadrement sont les suivants (dérogation accordée dans le cadre du PEDT) :
 - 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de 6 ans
 - 1 animateur pour 18 mineurs âgés de 6 ans ou plus

Les autres temps périscolaires ne sont pas déclarés et donc non soumis à des taux d'encadrement :

- temps du repas (surveillance au sein des cantines satellites)
- temps de récréation (surveillance dans la cour) : entre 12H et 13H35 pour Glane et République et à partir de 14H (après les NAP) pour les autres écoles
- NAP du mercredi matin (8H45-9H35) et temps de garderie du mercredi midi (11H45-12H30)
- temps d'accompagnement dans le cadre du ramassage scolaire et du trajet entre l'école République et le restaurant scolaire (temps méridien)

Toutefois, afin de garantir de bonnes conditions d'encadrement, la commune s'attache, dans la mesure du possible, à faire intervenir un nombre suffisant d'agents diplômés et expérimentés.

1 ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES

Les accueils maternels sont ouverts aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles de la ville : écoles Chantemerle, Joliot-Curie, Cachin et Glane.

Les accueils élémentaires sont ouverts aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville : écoles Chantemerle, Joliot-Curie, République et Glane.

Ce service est payant et facultatif (cf. tarifs en vigueur).

Les jours et horaires d'ouverture des accueils sont les suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7H30 à 8H35 et de 16H30 à 18H30
- mercredi : de 7H30 à 8H35

A partir de 8H35, soit 10 minutes avant l'entrée en classe, les enfants se trouvent sous la responsabilité des enseignants.

Les enfants sont accueillis au sein de chaque école dans les locaux spécifiques adaptés aux activités périscolaires.

Les accueils périscolaires se déroulent dans les locaux disponibles de l'école et, au besoin, dans les classes, dans des conditions définies ensemble entre la Mairie et les enseignants.

Les matins, les personnes majeures autorisées (cf. fiche de renseignements) doivent remettre en mains propres leur(s) enfant(s) au personnel qui en a la charge dans les salles dédiées ; les soirs, elles doivent venir le(s) chercher dans ces mêmes salles directement auprès du personnel. Les enfants ne devront pas se déplacer seuls dans l'enceinte de l'école.

2 NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

Depuis la rentrée de septembre 2013 et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune propose aux enfants des écoles de la ville, maternelles et élémentaires, de nouvelles activités périscolaires (NAP). Les activités proposées sont communiquées sur le site internet de la commune et affichées dans les panneaux d'information au sein de chaque école.

Ce service est gratuit et facultatif, les enfants ne sont donc pas obligés d'y participer.

L'organisation des NAP s'appuie sur plusieurs objectifs :

- offrir aux enfants la possibilité de participer à des activités à caractère éducatif
- proposer aux enfants un temps serein pendant lequel ils sont libres de ne rien faire
- mettre en place les conditions d'un retour en classe optimal

Elles se déroulent au sein de chaque école durant les jours et horaires suivants :

- écoles de Glane et République :
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15H45 à 16H30
- école élémentaire Chantemerle :
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12H à 14H20
- écoles maternelles Joliot-Curie, Chantemerle et Cachin, école élémentaire Joliot-Curie :
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12H à 14H05
 - mercredi de 8H45 à 9H35

A partir de 14H05 pour les écoles maternelles et l'école élémentaire Joliot-Curie et 14H20 pour l'école élémentaire Chantemerle, soit 10 minutes avant l'entrée en classe, les enfants se trouvent sous la responsabilité des enseignants.

Les NAP se déroulent dans les locaux disponibles de l'école et, au besoin, dans les classes, dans des conditions définies ensemble entre la Mairie et les enseignants.

Concernant les NAP organisées pendant le temps méridien, les enfants peuvent participer aux activités même s'ils ne mangent pas à la cantine.

Pour les enfants des écoles de la République et de Glane, aucun départ échelonné des NAP n'est autorisé. Les parents pourront donc venir les chercher à partir de 16H30.

Pour les écoles de Joliot-Curie, Chantemerle et Cachin, le départ ou l'accueil des enfants sur les NAP se fera uniquement entre 13h et 13h15. Un adulte autorisé devra venir chercher les enfants, ils ne pourront donc pas partir seuls.

3 RESTAURATION SCOLAIRE

Un service de restauration scolaire est proposé aux enfants des écoles de la ville, maternelles et élémentaires. Ce service a une vocation sociale mais aussi éducative et doit rester un moment privilégié du temps de l'enfant. Il doit favoriser, notamment, son autonomie, son apprentissage du goût et de l'équilibre alimentaire et développer chez lui les notions de convivialité et de respect de l'autre, tout en l'éduquant aux règles de la vie en collectivité.

De manière générale, la restauration municipale est guidée par plusieurs objectifs :

- offrir une alimentation avec des produits de qualité à un coût abordable pour le plus grand nombre
- veiller au respect de la sécurité alimentaire (application des normes d'hygiène, traçabilité des aliments)
- développer l'éducation et la prévention (apprentissage du goût, alimentation saine et équilibrée)
- lutter contre le gaspillage alimentaire
- proposer un repas végétarien par semaine

En période scolaire, le service de restauration scolaire est ouvert aux enfants des écoles le lundi, mardi, jeudi et vendredi, à partir de 12H.

Peuvent également déjeuner les enseignants et personnels de l'Éducation nationale, les stagiaires, les encadrants et le personnel municipal travaillant au sein des écoles.

Le mercredi midi, seuls les enfants inscrits à l'accueil de loisirs du Châtelard peuvent bénéficier de ce service.

Les repas sont pris sur place au sein de cantines satellites (6 établissements). Les effectifs des écoles et la capacité des réfectoires nécessitent l'organisation de deux services de repas.

Les livraisons vers les sites d'approvisionnement s'effectuent en liaison chaude.

Les élèves de l'école République, ne bénéficiant pas de cantine satellite, doivent se rendre à pied, encadrés par des agents municipaux, pour prendre leur repas au restaurant central.

Les menus sont élaborés par le responsable de la restauration scolaire en collaboration avec une diététicienne. Ils sont communiqués sur le site internet de la commune et affichés au sein des écoles et en Mairie.

Des repas sans porc peuvent être servis aux enfants dans la mesure où la demande en a été faite lors de l'inscription.

Toute allergie alimentaire doit être signalée et, le cas échéant, faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (cf. paragraphe « santé »).

La préparation et le service des repas ainsi que la surveillance des enfants pendant la pause méridienne (au sein du réfectoire et dans la cour) sont assurés par du personnel municipal.

A partir de 13H35 pour les écoles République et de Glane, soit 10 minutes avant l'entrée en classe, les enfants se trouvent sous la responsabilité des enseignants.

Ce service est payant et facultatif (cf. tarifs en vigueur).

4 TRANSPORT SCOLAIRE (cf. guide du Conseil départemental)

Un service de ramassage scolaire est assuré par le Conseil régional en partenariat avec la commune.

Les lignes de bus fonctionnent matin et soir le lundi, mardi, jeudi et vendredi, ainsi que le mercredi, matin et midi. Une participation forfaitaire annuelle est demandée aux familles qui s'inscrivent à ce service (cf. tarifs en vigueur).

Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent être admis qu'en présence d'un accompagnateur détaché par la commune. Les enfants doivent être capables de s'attacher et de se détacher seuls. Dans le cas contraire, ils ne sont pas aptes à emprunter un transport collectif.

Les parents des enfants de moins de 6 ans doivent être présents à l'arrivée du car. En l'absence d'une personne responsable à l'arrêt du car, l'enfant ne sera pas déposé par le conducteur. Il sera conduit à la Mairie, à son école ou à la Gendarmerie. Les mercredis, si personne n'est présent à l'arrêt de bus, l'enfant sera déposé à l'accueil de loisirs et la demi-journée sera facturée.

Des sanctions pourront être prononcées en cas de manquements répétés.

En complément du ramassage scolaire, la Mairie organise pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs, les mercredis à la sortie des classes (11H45), un service de transport entre les écoles et l'ALSH du Châtelard.

RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE

Le personnel, outre son rôle d'animation et/ou de surveillance, participe, par une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention à l'instauration et au maintien d'une ambiance agréable.

Le périscolaire est un temps de détente, de restauration, de loisirs, de repos dans l'attente du début de la journée scolaire, du retour en classe ou du retour des familles.

L'acquisition des règles de savoir-vivre fait l'objet d'un travail pédagogique spécifique auprès des enfants. Il leur est demandé d'observer un comportement correct et respectueux, tant vis-à-vis du personnel que des autres enfants.

Le service ne peut être pleinement profitable à l'enfant que si celui-ci respecte :

- les sites, les locaux et le matériel
- ses camarades et leur tranquillité
- les agents, en tenant compte de leurs remarques, voire de leurs réprimandes

Durant les temps périscolaires, les enfants devront notamment observer les règles suivantes :

- au cours du repas :
 - se laver les mains avant de prendre le repas
 - prendre le repas dans le calme
 - partager équitablement le contenu des plats proposés
 - essayer de goûter à tout (sauf contre-indications spécifiques)
 - se tenir correctement à table et ne pas jouer avec la nourriture
 - demander à un adulte si l'on peut se lever de table
 - entrer et sortir sans bousculade

Les enfants pourront être sollicités pour aider à diverses tâches à caractère éducatif (mettre le couvert, servir, desservir).

- dans la cour et durant les activités périscolaires :
 - ne pas se bagarrer ni s'injurier
 - respecter les règles de fonctionnement
 - écouter et mettre en application les consignes données par les adultes

Les comportements portant préjudice à la bonne marche du service, la violence, les écarts de langage volontaires et répétés pourront faire l'objet de sanctions proportionnelles à la gravité des faits (exemple : changement de table, voire changement de service ; cf. paragraphe « infraction au règlement »).

Les familles s'engagent à respecter le fonctionnement des services périscolaires et notamment les horaires définis ainsi que le personnel municipal.

TARIFS ET PAIEMENTS

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil municipal. Ils peuvent être consultés en Mairie, au sein des écoles ou via le site internet de la ville.

La facturation est établie mensuellement par le service éducation en tenant compte de la fréquentation réelle de l'enfant aux divers services proposés.

Des listes journalières de présence sont établies par les enseignants ou le personnel municipal encadrant.

Les factures sont adressées aux familles par courrier.

Le paiement s'effectue auprès du Trésor public de Saint-Junien par l'un des moyens suivants :

- en espèces auprès du guichet du Trésor public
- par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public
- en ligne via le site www.tipi.budget.gouv.fr

En cas de réclamation, les familles peuvent s'adresser aux services concernés (pour une vérification ou explication concernant la facture) ou au Trésor public (pour une question relative au règlement de la facture).

SÉCURITÉ - ASSURANCE - SANTÉ

SÉCURITÉ

Aucun enfant ne peut quitter librement les services périscolaires. Toute personne venant chercher un enfant doit être majeure et mentionnée sur la fiche de renseignements. Cette personne devra pouvoir attester de son identité. Les familles devront respecter les horaires de fonctionnement.

Tout retard devra être exceptionnel et signalé au préalable à l'équipe d'encadrement (numéro de téléphone portable du référent). Les retards répétés pourront donner lieu à sanctions.

Les parents doivent fournir leurs coordonnées téléphoniques ou celles de personnes ressources joignables pendant les heures de fonctionnement des services périscolaires.

ASSURANCE

La commune souscrit pour ses agents une assurance responsabilité civile qui couvre les préjudices causés à un tiers.

La participation des enfants aux différents services périscolaires nécessite de fournir obligatoirement un justificatif de contrat de responsabilité civile. Une garantie individuelle accident est fortement recommandée. En cas d'incident ou d'accident survenu pendant une activité, le personnel est tenu de rédiger une déclaration sur laquelle doivent être mentionnés les nom et prénoms de l'enfant, les dates, heures, faits et circonstances. Cette déclaration devra être transmise au service concerné et, le cas échéant, à la direction de la réglementation (service des assurances).

SANTÉ

Les parents doivent signaler tout problème particulier concernant la santé de leur enfant.

La fiche de renseignements (rubrique « fiche sanitaire ») doit notamment faire apparaître : l'état des vaccinations, les allergies, les régimes alimentaires éventuels.

L'admission d'un enfant atteint de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie ou d'intolérance alimentaire est soumise à l'établissement d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) réalisé par le médecin scolaire (élèves de l'élémentaire) ou le médecin de la PMI (élèves de maternelle).

Aucune disposition particulière telle que l'administration ou injection de médicaments, et notamment pour les cas d'allergie présentant un réel danger pour l'enfant, ne sera effectuée par le personnel communal sans qu'au préalable un PAI adapté n'ait été signé par le Maire ou ses services (responsable de la restauration scolaire, directrices des ALSH), les responsables légaux de l'enfant concerné, le directeur de l'école, le médecin (scolaire ou de la PMI).

L'accueil d'un enfant porteur de handicap doit être étudié en amont avec le service, les parents et, le cas échéant, le médecin référent, le directeur d'école (en lien avec le projet personnalisé de scolarisation – PPS) ou tout autre partenaire intéressé, afin de favoriser au mieux son intégration sur les temps périscolaires.

Un protocole d'accueil sera établi : il permettra d'évaluer les besoins et le niveau d'autonomie de l'enfant et de définir les conditions optimales d'accueil et d'accompagnement.

En cas de maladie survenue pendant les temps périscolaires, l'agent référent fera appel au responsable légal pour venir chercher l'enfant, si son état de santé le nécessite.

En cas de blessures bénignes, le personnel communal pourra apporter les premiers soins grâce à une pharmacie à sa disposition.

En cas d'accident, de choc violent ou de malaise persistant, le personnel fera appel aux services de secours appropriés (pompiers, SAMU) et en informera le responsable légal.

COMMUNICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable avec la fiche de renseignements sur le site internet de la ville. Il est destiné :

- aux parents qui attestent en avoir pris connaissance et en acceptent les modalités en signant la fiche de renseignements,
- au personnel communal intervenant sur les services périscolaires proposés,
- à titre informatif, aux enseignants des écoles de la ville.

Le règlement est également disponible à la Mairie et auprès des référents périscolaires.

INFRACTION AU RÈGLEMENT

En cas d'infraction au règlement et de conduite perturbant le bon fonctionnement du service, et si les rappels à l'ordre des responsables sont sans effet (rappel oral ou par écrit dans le cahier de liaison de l'enfant), les sanctions suivantes pourront être prises :

- avertissement par lettre aux parents
- convocation des parents par le Maire ou son représentant
- exclusion temporaire ou définitive du service

CONTACTS UTILES

Service éducation

Tel : 05 55 43 06 88 / mail : education@saint-junien.fr

Service animation enfance jeunesse

Responsable de service ou adjoint / Tel : 05 55 43 00 23 / mail : jeunesse@saint-junien.fr

Direction de l'accueil de loisirs périscolaire Chanteglane / Tel : 06 73 82 63 53 / mail : alathiere@saint-junien.fr

Direction de l'accueil de loisirs périscolaire Jocarep / Tel : 05 55 02 10 21 / mail : gthomas@saint-junien.fr

Service restauration scolaire

Tel : 05 55 02 16 51 / mail : restauration@saint-junien.fr

A Saint-Junien, le

Pierre ALLARD, Maire de Saint-Junien

REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Document consultable sur le site de la région nouvelle aquitaine : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2021-05/REGLEMENT-TRANSPORTS-SCOLAIRES-MAJ-03-2020.pdf>

Annexe 3 : les tableaux des horaires hebdomadaires par école

ECOLE MATERNELLE CHANTEMERLE ET GROUPE SCOLAIRE JOLIOT-CURIE 2019/2020

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		
7H30	ACCUEILS PERISCOLAIRES		ACCUEILS PERISCOLAIRES		ACCUEILS PERISCOLAIRES		
8H35							
8H45	ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS		APC	NAP	ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS		
9H35	CLASSE 8H45-12H		ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS		CLASSE 8H45-12H		
9H45							
11H45			CLASSE 9H45-11H45				
12H00			GARDERIE 11H45-12H30	NAVETTE ALSH			
13H00	RESTAURATION 1 ^{er} SERVICE	NAP	APC		RESTAURATION 1 ^{er} SERVICE	NAP	APC
14H05	NAP	RESTAURATION 2 ^e SERVICE	ACCUEIL DE LOISIRS DU CHATELARD (ALSH)		NAP	RESTAURATION 2 ^e SERVICE	
14H15	ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS				ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS		
16H30	CLASSE 14H15-16H30				CLASSE 14H15-16H30		
18H30	ACCUEILS PERISCOLAIRES				ACCUEILS PERISCOLAIRES		

NAP Nouvelles Activités Péricolaires (temps organisés par la Mairie)

APC Activités Pédagogiques Complémentaires (temps organisés par les enseignants)

ECOLE MATERNELLE CACHIN 2019/2020

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI			
7H30	ACCUEILS PERISCOLAIRES		ACCUEILS PERISCOLAIRES		ACCUEILS PERISCOLAIRES			
8H40								
8H50	ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS		APC	NAP	ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS			
9H35	CLASSE 8H50-12H05		ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS		CLASSE 8H50-12H05			
9H45								
11H45			CLASSE 9H45-11H45					
12H05			GARDERIE 11H45-12H30	NAVETTE ALSH				
13H00	RESTAURATION 1 ^{er} SERVICE	NAP		RESTAURATION ALSH	RESTAURATION 1 ^{er} SERVICE	NAP	APC	
14H05	NAP	RESTAURATION 2 ^e SERVICE	APC	ACCUEIL DE LOISIRS DU CHATELARD (ALSH)		NAP	RESTAURATION 2 ^e SERVICE	APC
14H15	ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS		ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS					
16H30	CLASSE 14H15-16H30		CLASSE 14H15-16H30					
18H30	ACCUEILS PERISCOLAIRES		ACCUEILS PERISCOLAIRES					

NAP Nouvelles Activités Péricolaires (temps organisés par la Mairie)

APC Activités Pédagogiques Complémentaires (temps organisés par les enseignants)

ECOLE ELEMENTAIRE CHANTEMERLE 2019/2020

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI			
7H30 8H35	ACCUEILS PERISCOLAIRES		ACCUEILS PERISCOLAIRES		ACCUEILS PERISCOLAIRES			
8H45	ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS		ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS		ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS			
11H45 12H00	CLASSE 8H45-12H		CLASSE 8H45-11H45		CLASSE 8H45-12H			
							GARDERIE 11H45-12H30	NAVETTE ALSH
13H00	RESTAURATION 1 ^{er} SERVICE	NAP	APC	GARDERIE 11H45-12H30	RESTAURATION ALSH	RESTAURATION 1 ^{er} SERVICE	NAP	APC
14H20	NAP	RESTAURATION 2 ^e SERVICE		ACCUEIL DE LOISIRS DU CHATELARD (ALSH)	NAP	RESTAURATION 2 ^e SERVICE	NAP	
14H30	ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS		ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS					
16H30	CLASSE 14H30-16H30		CLASSE 14H30-16H30					
18H30	ACCUEILS PERISCOLAIRES		ACCUEILS PERISCOLAIRES		ACCUEILS PERISCOLAIRES			

NAP Nouvelles Activités Péricolaires (temps organisés par la Mairie)

APC Activités Pédagogiques Complémentaires (temps organisés par les enseignants)

ECOLE DE GLANE ET REPUBLIQUE 2019/2020

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 8H35	ACCUEILS PERISCOLAIRES		ACCUEILS PERISCOLAIRES	ACCUEILS PERISCOLAIRES	
8H45	ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS		ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS	ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS	
11H45 12H00	CLASSE 8H45-12H		CLASSE 8H45-11H45	CLASSE 8H45-12H	
13H35	RESTAURATION REPUBLIQUE : 1 SERVICE GLANE : 2 SERVICES	APC	GARDERIE 11H45- 12H30	NAVETTE ALSH RESTAURATION ALSH	RESTAURATION REPUBLIQUE : 1 SERVICE GLANE : 2 SERVICES
13H45	ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS		ACCUEIL DE LOISIRS DU CHATELARD (ALSH)	ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS	
15H45	CLASSE 13H45-15H45			CLASSE 13H45-15H45	
16H30	NAP	APC		NAP	APC
18H30	ACCUEILS PERISCOLAIRES			ACCUEILS PERISCOLAIRES	

NAP Nouvelles Activités Péricolaires (temps organisés par la Mairie)

APC Activités Pédagogiques Complémentaires (temps organisés par les enseignants)

**Annexe 4 : animateurs responsables de la mise en œuvre des activités
proposées dans le cadre du PEDT**

TEMPS PERISCOLAIRE MERIDIEN (1^{er} SERVICE)

ECOLES	CACHIN	CHANTEMERLE Maternelle	JOLIOT-CURIE Maternelle	JOLIOT-CURIE Elémentaire	CHANTEMERLE Elémentaire	REPUBLIQUE	GLANE
REPAS 12H-12H55	M. Houdeline MC. Brun S. Richard N. Coussy (ou M. Ladegaillerie)	L. Villemonteix N. Aucoulon A. Doucet F. Villessange	S. Germaneau J. Villemonteix V. Raynaud J. Ménard	V. Désaphy C. Barbier M. Puygrenier P. Réveillère L. Lavergne	C. Barataud C. Courivaud I. Zanetell S. Maneuf M. Delhomme	1^{er} SERVICE 12H-12H50 F. Grand C. Coussy A. Mazounie MC. Dufournaud I. Courivaud	1^{er} SERVICE 12H-12H50 P. Thibaut MC. Lathiere D. Grimaud N. Reynaud
ATELIERS (NAP) Maternelles Elémentaires 12H-13H	A. Faure	F. Rivet	M. Maillet	C. Chevalier	J. Creither		SURVEILLANCE DE LA COUR 12H-12H50 A. Barrière C. Villalba
	B. Hamel M. Ladegaillerie ou N. Coussy (1/2)	E. Breteau	I. Grenet	D. Pradignac	V. Taillemaud		
		Lire et faire lire (lundi) 12H15-13H 8 enf. 4/5 ans		Lire et faire lire 12H30-13H (jeudi) 10 enf. 3/5 ans	L. Lebrun	N. Puigrenier	
	M. Pressigout				A. Bonnaud		
	A. Blondet (suivi ESH)				L. Raffier		
			A.De Carvalho	Lire et faire lire 12H15-13H (mardi) 5/10 enf.			
APC						SURVEILLANCE DE LA COUR 12H-12H50 Th. Journet S. Lorgue A. Rustem N. Gasse	
	7 adultes	6 adultes	6 adultes	11 adultes	10 adultes	9 adultes	6 adultes

TEMPS PERISCOLAIRE MERIDIEN (2^e SERVICE)

ECOLE	CACHIN	CHANTEMERLE Maternelle	JOLIOT-CURIE Maternelle	JOLIOT-CURIE Elémentaire	CHANTEMERLE Elémentaire	REPUBLIQUE	GLANE
REPAS 13H-13H55	M. Houdeline MC. Brun S. Richard	L. Villemonteix N. Aucoulon A. Doucet F. Villessange	S. Germaneau J. Villemonteix	V. Désaphy C. Barbier M. Puygrenier P. Réveillère L. Lavergne	C. Barataud C. Courivaud I. Zanetell S. Maneuf M. Delhomme	2^e SERVICE 12H50-13H35 F. Grand C. Coussy A. Mazounie MC. Dufournaud I. Courivaud	2^e SERVICE 12H50-13H35 P. Thibaut MC. Lathiere D. Grimaud N. Reynaud
SIESTE (PS) 13H-14H05	M. Gauthier V. Semelin	S. Corroyez L. Balestrat	C. Lambert M. Chevalier				SIESTE (PS+MS) 13H-13H35 Ch. Paraud MC. Reix
ATELIERS (NAP) Maternelles & élémentaire Joliot-Curie 13H-14H05 Chantemerle élémentaire 13H-14H20	A. Faure	F. Rivet	M. Maillet	C. Chevalier	J. Creither	SURVEILLANCE DE LA COUR 12H50-13H35 Th. Journet S. Lorgue • Rustem N. Gasse	SURVEILLANCE DE LA COUR 12H50-13H35 A. Barrière C. Villalba
	B. Hamel	E. Breteau	V. Doucet	D. Pradignac	V. Taillemaud		
			Lire et faire lire 13H15-14H (jeudi) 10 enf. 3/5 ans	L. Lebrun	N. Puigrenier		
				M. Pressigout			
			A.De Carvalho				
			Blondet (suivi ESH)				
APC							
	7 adultes	8 adultes	6 adultes	11 adultes	8 adultes	9 adultes	8 adultes

TEMPS PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

ECOLES	CACHIN	CHANTEMERLE Maternelle	JOLIOT-CURIE Maternelle	JOLIOT-CURIE Elémentaire	CHANTEMERLE Elémentaire	REPUBLIQUE	GLANE
ACCUEILS PERISCOLAIRES 7H30-8H35	M. Houdeline 7H30-8H50	L. Villemonteix 7H30-8H45 F. Rivet 7H30-8H45 • Villalba 7H30-8H45	S. Germaneau 7H30-8H45 A. Rustem 7H30-8H45	○ Blonde t 7H30-8H45 C. Chevalier 7H30-8H45 T. Alix 7H45-8H45	N. Puigrenier 7H30-8H45 J. Creither 7H30-8H45 A.De Carvalho 7h45-8h45	Th. Journet 7H30-8H45 S. Lorgue 7h45-8h45 (sauf mercredi) D. Pradignac 7H30-8H45	maternelles M. Pressigout / A. Barrière 7H30-8H45 élémentaires P. Thibaut 7H30- 8H45 ; L. Lebrun 7h45-8h45
	RAMASSAGE CARS 8H15-8H45	2 ATSEM	2 ATSEM (mat. + élém.)	2 ATSEM (mat. + élém.)	1 ANIMATEUR	F. Grand A. Chaizemartin	2 ATSEM
NAP 15H45-16H30						Cf. tableau	Cf. tableau
RAMASSAGE CARS 16H30-17H00	2 ATSEM	2 ATSEM	2 ATSEM + 1 animatrice	J. Creither	F. Grand A. Rustem	2 ATSEM	
ACCUEILS PERISCOLAIRES 16H30-18H30	B. Hamel 16H30-18H00 A. Faure 16H30-18H30	F. Dubreuil 16H30-18H15 F. Rivet 16H30-18H30 C. Villalba 16h30-18h00	V. Doucet 16H30-18H15 M. Maillet 16H30-18H30	B. Bappel 16H30-18H00 M. Pressigout 16H30-18H00 σ Blondet 16H30-18H15 C. Chevalier 16H30-18H30	A.De Carvalho 16h30-18h00 N. Puigrenier 16H30-18H15 J. Creither 16H30-18H30 N. Jegat (ESH) (L-M-J)	D. Pradignac 16H30-18H00 S. Lorgue 16H30-18H15 Th. Journet 16H30-18H30	maternelles • Barrière 16H30-18H15 élémentaires E. Breteau 16H30-18H15 L. Lebrun 16H30-18H30

TEMPS PERISCOLAIRE DES MERCREDIS

ECOLES	CACHIN	CHANTEMERLE Maternelle	JOLIOT-CURIE Maternelle	JOLIOT-CURIE Elémentaire	CHANTEMERLE Elémentaire	REPUBLIQUE	GLANE
ACCUEILS PERISCOLAIRES Maternelles 7H30-8H45 Elémentaires 7H30-8H35	M. Houdeline 7H30-8H45	L. Villemonteix 7H30-8H45	S. Germaneau 7H30-8H45	C. Chevalier 7H30-8H45 A. Blondet 7H30-8H45 T. Alix 7h45-8h45	N. Puigrenier 7H30-8H45 J. Creither 7H30-8H45 A.De Carvalho 7h45-8h45	Th. Journet 7H30-8H45	(maternelles) M. Pressigout 7H30-8H45
	B. Hamel 7H30-8H45	F. Rivet 7H30-8H45	A. Rustem 7H30-8H45			D. Pradignac 7H30-8H45	(élémentaires) A. Barrière 7H30-8H45
RAMASSAGE CARS 8H15-8H45	N. Coussy M. Ladegaillerie	F. Dubreuil + S. Corroyez ou L. Balestrat (1/2)	I. Grenet C. Lambert ou M. Chevalier (1/2)		F. Dubreuil + S. Corroyez ou L. Balestrat (1/2)	A. Chaizemartin	Ch. Paraud MC. Reix
NAP Maternelles 8H45-9H35	M. Houdeline N. Coussy 1/2 M. Ladegaillerie 1/2 B. Janot E. Breteau + ATSEM si besoin	F. Rivet L. Villemonteix F. Dubreuil J. Creither + ATSEM si besoin	M. Maillet S. Germaneau I. Grenet A. Rustem + ATSEM si besoin	C. Chevalier A. Blondet L. Lebrun D. Pradignac Th. Journet			
APC 8H45-9H45							
GARDERIE 11H45-12H30	2 ATSEM	F. Dubreuil	I. Grenet	V. Désaphy	C. Courivaud	I. Zanetell	D. Grimaud
RAMASSAGE CARS 11H45-12H15	2 ATSEM	2 ATSEM	C. Lambert + M. Chevalier		C. Barataud	A. Mazounie C. Coussy	2 ATSEM
NAVETTE ALSH 11H45-12H15	E. Breteau	A. Barrière	M. Maillet + C. Chevalier		N. Puigrenier	M. Pressigout	L. Lebrun
ALSH CHATELARD 12H15-17H30	G. Thomas, A. Lathière A. Barrière (18h30), E. Breteau (18h30), C. Chevalier (17h30), L. Lebrun (17h30), (18h15), M. Maillet (18h15), D. Pradignac (17h30), M. Pressigout (18h15), N. Puigrenier (18h30), A.De Carvalho (18h15)						

**ANNEXE 5 : COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE DU
PEDT RELATIFS A L'EVALUATION ET AUX OBJECTIFS**

COMITES DE PILOTAGE DU PEDT 10 MARS ET 10 MAI 2021

RELEVES DE CONCLUSION

COMITE DE PILOTAGE DU 10 MARS 2021

Mme PESQUE, conseillère municipale, remercie pour la participation à ce comité de pilotage :

- Les représentants des parents d'élèves ;
- Les directrices d'écoles ;
- L'inspecteur de l'éducation nationale pour la circonscription, M. MUSSON ;
- Les représentants de la CAF ;
- La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- Les élus et les services municipaux présents.

Les personnes excusées sont :

- Mme LAVERGNE directrice de l'école Cachin ;
- Mme BEDOU directrice école Joliot-Curie maternelle
- Mme BOUTY directrice de l'école de Glane ;
- Mme QUINQUAUD, parent d'élève ;
- Mme Cecilia CICCOLARI MICALDI, parent d'élève
- Mme JOELLE PICHON adjointe au maire en charge des affaires scolaires
- M. Yoann BALESTRAT retenu pour obligations professionnelles.
- Mme RESTOUEIX du service éducation ;

Dans un premier temps, Mme PESQUE rappelle succinctement, en particulier pour les nouveaux représentants des parents d'élèves, l'objectif du projet éducatif territorial.

Il permet avant tout aux collectivités signataires de proposer à chaque enfant une offre nouvelle d'activités périscolaires dans un parcours éducatifs cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Conduire un projet aussi transversal que celui de l'éducation nécessite la mobilisation de tous, il faut pouvoir conjuguer nos savoirs faire avec cohérence et en complémentarité.

Mme PESQUE tient à affirmer l'engagement de la ville de Saint-Junien aux côtés des parents et des enseignants afin de garantir les meilleures conditions d'un parcours éducatif axé sur l'intérêt de l'enfant.

Pourquoi ce comité de pilotage ?

Au terme de 3 ans de fonctionnement, le PEDT piloté par la ville de Saint-Junien arrive à échéance en Juin 2021, après une voire deux années scolaires « chamboulées » par la crise sanitaire et les différents protocoles qu'il a fallu mettre en place, bien souvent dans l'urgence, tant du point de vue des enseignants que des équipes municipales et sans nul doute aussi des parents.

L'évaluation du PEDT et les conditions de son renouvellement sont au programme des mois qui viennent. Le rôle du comité de pilotage, ce pourquoi nous sommes rassemblés ce jour est d'assurer « le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet ».

Mme PESQUE exprime son souhait d'un maximum d'échanges, avec la volonté d'essayer de répondre au mieux à vos interrogations, questions. Même si le support ne facilite pas forcément les interactions.

Monsieur MUSSON, Inspecteur de l'Education Nationale pour la circonscription, présente les termes du décret et le document « les 10 bonnes raisons de mener un PEDT. M. MUSSON insiste sur plusieurs points :

- l'épanouissement de l'élève à travers des savoirs, des savoirs faire, des savoirs être
- la Co-éducation

- la note de rentrée du 10 juillet qui prévoit dans son point 3 l'élévation générale du niveau des élèves et dans son point 5 les valeurs de la République. Il s'agit là d'un des axes essentiels du PEDT. Le vivre ensemble est mis à mal et particulièrement pour les plus jeunes. Il cite les sept valeurs de la République qui doivent être travaillées dans l'école et aussi sur les temps périscolaires
- le lien explicite avec les projets d'école (qui doivent être revus l'an prochain).

M. MUSSON réaffirme l'idée forte du PEDT : la complémentarité de manière à penser le temps de l'enfant, à travers les divers temps de la journée, avec les différents partenaires et au plus près des spécificités locales.

Mme PESQUE rappelle les objectifs du PEDT de Saint-Junien 2018/2021. Afin de rester centré, dans les débats sur le PEDT, il importe de redire l'objectif partagé : l'enfant/l'élève est au centre, au cœur de ce dispositif partenarial, avec des objectifs généraux et des objectifs particuliers aux Nouvelles Activités Périscolaires. Ce sont donc sur ces objectifs que l'évaluation va porter.

Mme DELAVIE, directrice des services à la population, présente le schéma global.

- Le PEDT est une convention signée entre l'inspection d'académie, la préfecture, la mairie, la CAF. Cette convention stipule la mise en place d'une évaluation qui permet de définir les nouvelles priorités pour le futur PEDT. Cette évaluation repose sur des questionnaires qui ont été transmis- à l'état de projet- aux membres du comité de pilotage quelques jours avant la réunion du 11 mars. La synthèse des questionnaires sera communiquée aux membres du comité de pilotage, puis ultérieurement la définition des priorités, en vue d'un prochain comité de pilotage (10 mai)
- Les instances qui sont légitimes se prononcer sur le PEDT sont le conseil d'école, le conseil municipal et au final le CDEN et donc l'inspection d'académie.

Mme PESQUE demande s'il y a des observations.

Mme PESQUE présente la position de la mairie concernant les rythmes scolaires avec un maintien des apprentissages 5 matins par semaine, position fondée sur les éléments suivants :

- Se conformer aux recommandations des chronobiologistes qui pointent l'importance de conserver une régularité horaire à l'école et d'adapter les temps d'enseignements aux rythmes biologiques de l'enfant.
- **Avec des matinées plus longues, à l'heure où l'élève est plus concentré, et qui favorisent l'apprentissage**
- M. MUSSON, inspecteur de l'éducation nationale confirme ces éléments.

La commune de Saint-Junien a fait le choix du cadre général réglementaire avec maintien de la semaine de 4,5 jours. Mme PESQUE demande s'il y a des questions ou des interventions.

Mme LASSECHERE, parent d'élève, dit qu'elle n'aime pas les NAP sur le temps méridien, la fin de l'école à 15h45 et le 3^{ème} service à 13h30. M ROUGIER, responsable du service animation enfance jeunesse, précise que le temps méridien à la République n'est pas un NAP mais une simple surveillance.

Mme POTIN, directrice de l'école République demande pourquoi il n'y a pas eu de sondage dans la commune. M ROUGIER, responsable du service animation enfance jeunesse indique que, dans la mesure où la commune reste dans le cadre général posé par la loi, soumettre une question sur une donnée déjà connue aurait été malhonnête. La commune porte cette position dans les différents conseils d'école car les apprentissages sont au cœur de la réforme. Mme BERNARD, directrice de l'école maternelle Chantemerle interroge la préférence des parents pour le mercredi matin à l'école (gratuit) plutôt qu'à l'ALSH (payant). Mme COUCAUD, conseillère municipale et parent d'élève à Chantemerle maternelle indique que le sondage réalisé auprès des parents d'élèves de cette école montre une majorité de pour le maintien à 4,5 jours.

M. MUSSON rappelle que la loi actuelle, le cadre général, instaure 9 ½ journées. Le Ministre laisse l'initiative au local pour définir le cadre. Il convient cependant qu'il y ait un même rythme scolaire sur une même commune. Il indique que les représentants de parents d'élèves peuvent consulter les familles sur les sujets qu'ils souhaitent. Il rappelle aux

directions d'écoles que seul le vote du Conseil d'école est pris en compte par les textes et par Madame l'Inspectrice d'Académie.

Mme LASSECHERE, parent d'élève, intervient sur la gestion de la crise sanitaire en soulignant qu'il y a eu un manque de communication avec les enfants sur la question des masques. Les animateurs dont le rôle est très important ont installé à l'école République un groupe de parole très apprécié. Il importe de demander beaucoup plus aux enfants de s'exprimer car la situation est anxiogène.

Mme BILLONAUD, Jeunesse et Sports, confirme que l'incertitude est source d'anxiété mais elle souligne que les enfants ont une capacité d'adaptation. Rassurer, dire que c'est une parenthèse, est le discours que les adultes peuvent porter.

Mme THOMAS directrice du périscolaire indique que la crise sanitaire fait ressortir d'autres inquiétudes. Des copains/copines sont séparés. Les groupes de parole mis en place permettent de traiter les incompréhensions.

Mme PESQUE indique que les questionnaires familles/enfants/enseignants/animateurs/agents des écoles ont pour priorité l'intérêt de l'enfant. Mme THOMAS et Mme LATHIERE (directrices du périscolaire) présentent les questionnaires et notent, s'il y en a, les amendements aux questionnaires. Les parents d'élèves présents, les directrices d'écoles présentes ne formulent aucune remarque. Ils sont donc validés.

Mme BERIGAUD s'interroge sur le projet de potager municipal et le gaspillage alimentaire à la cantine. Mme DELAVIE indique que le gaspillage alimentaire s'est beaucoup réduit depuis 1,5 an passant de 120-130 grammes par enfant et par repas à moins de 60 actuellement. L'objectif reste naturellement que l'enfant mange à sa faim et surtout sorte de table rassasié. Pour l'exemple précis cité par Mme BERIGAUD, un contact sera noué avec la cantine concernée afin d'établir un point précis sur la situation.

Mme PESQUE sollicite les participants sur les priorités qui pourraient structurer le prochain PEDT. Mme LASSECHERE, parent d'élève, insiste sur les groupes de parole et le vivre ensemble à l'école. Mme TERRIEN, parent d'élève, affirme son intérêt pour la co-éducation et préconise de s'appuyer davantage sur les parents, selon des modalités à réfléchir. Mme BILLONAUD propose que les activités sportives de plein air soient une priorité afin de rompre les habitudes avec les téléphones portables, les écrans.

Mme PESQUE présente quelques pistes qui pourraient être complémentaires :

- Alimentation : gaspillage alimentaire, achat local, atelier sur l'équilibre alimentaire, présentation des légumes bruts ;
- L'accompagnement à la parentalité : Groupe de parole, information sur les rythmes biologiques de l'enfant
- le maintien de l'accompagnement aux devoirs
- l'environnement : action du SYDED dans les classes, nettoyons la nature, comment trier ses déchets
- le vivre ensemble : le « toi moi nous », mise en place de groupes de parole pour les enfants autour de la crise sanitaire, des protocoles pour permettre une verbalisation de leurs ressentis ;
- le respect et lutte contre les discriminations : handicap, être différent
- la prévention, les dangers du numérique

Mme PESQUE remercie chaque participant pour la richesse des interventions et clôt le COPIL.

COMITE DE PILOTAGE DU 10 MAI 2021

Mme PESQUE tient à remercier pour la participation à ce second comité de pilotage :

- Les représentants des parents d'élèves ;
- Les directrices d'écoles ;
- L'inspecteur de l'éducation nationale Mr MUSSON ;
- Mme BILLONNAUD de La DDCSPP ;
- Les élus présents
- Les services municipaux et plus particulièrement :
 - Mme LATHIERE, Mme THOMAS et M. ROUGIER du service animation enfance jeunesse ;
 - M. MAZEAUD du service restauration scolaire
 - Mme DELAVIE directrice des services à la population.

Et tient à excuser :

- Mme LAVERGNE directrice de l'école Cachin ;
- Mme LEMAITRE, représentante parent d'élève ;
- Mme CLAVREUL, représentante parent d'élève ;
- Mme BELAIR, représentante de la CAF
- Mme PICHON adjointe au maire en charge des affaires scolaires ;
- Mme CHABAUD, élue ;
- Mme RESTOUEIX, responsable du service éducation.

PREAMBULE

Cette réunion fait suite au COMITE de PILOTAGE du 10 Mars qui avait pour objectifs :

- De soumettre aux membres du comité de pilotage la démarche d'évaluation concernant le PEDT arrivant à échéance ;
- Ainsi que les propositions de priorités en vue du prochain PEDT.

Suite au COFIL du 10 mars, deux réunions se sont tenues :

- A. Le 11 mars réunion en Visio avec Mme ORLAY inspectrice d'académie Mr GAUTHIER et les différentes mairies de la haute vienne sur les rythmes scolaires ;
2. Le 22 Mars réunion avec Mr MUSSON et l'ensemble des directrices d'écoles sur les rythmes scolaires

Pour information :

- Le projet éducatif territorial sera présenté en municipalité le 17 mai
- Le 27 Mai pour délibération en Conseil Municipal.

Avant de présenter l'ordre du jour, Mme PESQUE réaffirme l'engagement de la ville de Saint-Junien aux côtés des parents et des enseignants, pour garantir les meilleures conditions d'un parcours éducatif axé sur l'intérêt de l'enfant.

Mme PESQUE tient à dire au nom de la municipalité à chaque enseignant que nous tenons en haute estime, leur travail et leur engagement au quotidien au service de la réussite éducative de nos enfants. La municipalité reste aussi mobilisée aux cotés de tous pour tenter de faciliter le travail au quotidien largement complexifié par cette crise sanitaire.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour portait sur deux points :

1. Présenter les résultats de l'évaluation (les constats, les points d'efforts, et les points forts)
2. Les priorités retenues pour le prochain PEDT.

Le comité de pilotage est une instance qui doit permettre d'échanger sur le projet et d'apporter les correctifs si nécessaire, il est donc important que chacun puisse s'exprimer, d'avoir une dynamique de regards croisés. Mme PESQUE invite à un maximum d'échanges, afin de répondre au mieux aux interrogations, questions. Même si le support visioconférence ne facilite pas forcément les interactions.

C. LES RESULTATS DE L'EVALUATION

A. Concernant l'élaboration des questionnaires :

Inspirés de la méthodologie et des outils mis à disposition par le groupe d'appui départemental (le GAD) instance partenariale copilotée (IA-DASEN) et la (DDCS), avec le concours éventuel d'autres services de l'État.

Le comité de pilotage du 10 Mars ayant validé les questionnaires, la diffusion a été assurée pour les parents, les enseignants, les animateurs et les différents agents des écoles via un questionnaire en ligne directement sur le site de la ville ou avec un QR code dans le cahier des élèves.

Le questionnaire enfant (élémentaire) quant à lui a été effectué sur le temps périscolaire avec le concours des animateurs.

B. Les grandes thématiques de l'évaluation

Elles comportent 5 fiches qui vont vous être présentées par les responsables de services compétents

Ces fiches reprennent chacune : les constats, les points forts et points d'efforts

La fiche 1 : sur les temps du matin, du soir des NAP va être présentée par M. ROUGIER

La fiche 2 : sur la restauration scolaire par M. MAZEAUD ou Mme DELAVIE

La fiche 3 et 4 : sur les règles de vies dans l'enceinte de l'école et l'information par Mme THOMAS et Mme LATHIERE

La fiche 5 et 6 : les autres indicateurs et la crise sanitaire liée à la Covid par Mme DELAVIE

C. Les répondants au questionnaire

Avant toute chose, il est important de préciser que les informations issues des questionnaires et traitées dans le document évaluation dont les membres du comité de pilotage ont été destinataires ne tiennent évidemment compte que des répondants dans les situations suivantes :

- Quand les répondants sont nombreux et largement majoritaires, les résultats sont à prendre en considération ;
- Quand ils sont peu nombreux, ils constituent l'expression d'une tendance parmi d'autres non exprimées ;
- Quand les observations sont diffamantes, elles ne sont pas reportées dans le document ;
- Quand les observations sont similaires, seule une est reportée dans le document.

Il y a eu 891 répondants :

Il est à noter que le pourcentage de parents répondant est de 58%

Celui des enfants 84%

Des animateurs : 94%

Des ATSEM, agents, ETAPS : 92%

Des enseignants : 40%

Mme PESQUE passe la parole aux directrices d'écoles afin de savoir si elles disposent d'éléments de réponse ou des remontées de collègues par rapport à la faible participation.

Mme PESQUE demande s'il s'agit d'une façon de marquer une forme d'opposition à la décision municipale de maintenir la semaine réglementaire de 4.5 jours.

Mme Pascale CHAZELAS indique que chaque enseignant répond ou pas sans donner d'éléments justificatifs.

Mme BEDOU n'aurait pas eu connaissance des modalités de réponse au questionnaire. Peut-être une mauvaise communication.

Mme PESQUE ajoute que ce qu'il y a de plus difficile à accepter, c'est le discrédit porté aux questionnaires à travers une observation enseignante « questionnaire ridicule » alors que lors du dernier COPIL, chacun était libre de s'exprimer sur le contenu du questionnaire, la mairie étant à l'écoute pour d'éventuelles modifications.

D. Les fiches thématiques de l'évaluation

Fiche 1 : les temps du matin, du soir, des NAP

Cette partie de l'évaluation n'appelle aucune observation.

Fiche 2 : la restauration scolaire

Parmi les observations formulées, Mme DUSSOULIER, parent d'élèves, confirme qu'elle a des retours de parents sur le bruit important à la cantine scolaire de l'école de Glane.

Mme PESQUE indique qu'un essai va être mené dans les cantines de Glane et Chantemerle élémentaire avec la pose de bulgomme sur les tables. Ce bulgomme a été commandé en fin de semaine dernière et serait livré sous trois semaines.

Il est acté par les participants que le temps du repas doit rester un moment agréable, de convivialité. On ne peut et ne veut pas demander aux enfants de se taire pendant ce temps.

Fiche 3 : les règles de vie

Parmi les observations formulées à l'occasion de ce comité de pilotage, M. MUSSON, inspecteur de l'éducation nationale souligne l'importance d'un socle commun de règles de vie. Cette cohérence est capitale pour les enfants, avec les mêmes règles, quel que soit l'adulte. Nous sommes là au cœur du PEDT et de l'articulation entre temps scolaire et temps périscolaire.

M. MUSSON fait part de son intérêt auprès des services municipaux sur le TOIMOINOUS et souhaiterait disposer de la convention de partenariat relative au TOIMOINOUS.

Sur les questions relatives au périscolaire, la présence des responsables du périscolaire est souhaitable dans les conseils d'école.

Fiche 4 : l'information

Certains parents n'étant pas sur Facebook par choix, le recours à la future application Saint-Junien est considéré comme une avancée intéressante par une parent d'élève.

Fiche 5 : point d'étape PEDT

Cette partie de l'évaluation n'appelle aucune observation.

Fiche 6 : gestion de la crise sanitaire

La crise sanitaire a eu un impact important sur les pratiques des agents, des enseignants, des familles, sur les enfants bien évidemment : nombreux protocoles, transmis dans l'urgence.

Mme CHAZELAS (directrice Chantemerle élémentaire) a remercié les équipes municipales pour leur réactivité et leur soutien durant cette crise sans précédent. La collaboration a été très positive.

D. LES PRIORITES POUR LE PROCHAIN PEDT

Les trois axes prioritaires sont énoncés :

- A. Favoriser la continuité éducative dans le respect du rythme des enfants
- B. Outiller les enfants dans leur développement
- C. Valoriser la parentalité

Diverses actions sont avancées pour illustrer les objectifs :

Partenariat Restauration et Animation : conception de menus par les enfants : équilibre alimentaire, décryptage des étiquettes, provenance et qualités nutritives des produits...

Entrer en dialogue avec les familles sur nos métiers (visibilité) : visite des écoles pour les parents élus, visite de l'UCPA, cantine de la réception au service, repas partagés...

Les objectifs PEdT seront intégrés dans les projets pédagogiques des ALSH périscolaires et Châtelard ; ainsi, tous les dispositifs iront dans le même sens acté par le PEDT.

Les objectifs n'appellent pas d'observations particulières et sont donc considérés comme validés par le comité de pilotage. Ils seront présentés au conseil municipal du 27 mai qui délibèrera sur le programme d'action et les objectifs du futur PEDT.

Mme PESQUE remercie chaque participant pour la richesse des interventions et clôt le COPIL.